

# Plateforme numérique d'inventaire d'équipements et d'infrastructures

Réseau des unités régionales de loisir et de sport du Québec

28 février 2024

Présentation du projet	5
Mission de l'organisation	5
Origines du projet	5
Situation actuelle	5
Objectifs	6
Le rôle du réseau	7
Publics cibles / utilisateurs	7
La plateforme	8
Prérogatives	8
Bénéfices anticipés	8
Définitions	9
Fonctionnalités – Système de gestion des infrastructures	10
1. Inventaire - Infrastructures	10
1.1. Création/gestion d'entité	10
1.2. Création/gestion de site	10
1.3. Création/gestion d'infrastructure	11
2. Entretien de site	12
2.1. Signalement de bris (fiche d'entretien par la municipalité)	12
3. Évaluation d'un site	13
3.1. Fiche d'évaluation	13
3.2. Rapport complet	13
3.3. Rapport de sécurité	14
4. Rapport d'inspection à la norme sur la sécurité dans les aires de jeux Z-614	14
5. Rapports d'analyse	
5.1. Exportation de données	
5.2. Tableau de bord	15
5.3. Carte interactive d'analyse	15
6. Liste de tâches saisonnières	16
Fonctionnalités – Système de gestion des équipements	
7. Gestion de l'inventaire	17
7.1. Fiche de gestionnaire (entité)	
7.2. Fiche de point de service	
7.3. Fiche d'équipement	
7.4. Importation en lot	
/.4. IIII)UI (dii UI (UI	

7	7.5. Entretien des équipements	20
-	7.6. Réservations	21
Fonct	ionnalités – Système de réservation d'équipement en ligne	21
8.	Création d'un compte client	21
	3.1. Compte citoyen	
8	3.2. Compte organisation	22
9.	Réservation de matériel	
10.	Fonction de paiement	23
	Possibilité de signaler des bris	
	Fonction d'évaluation du point de service	
	Tableau de bord	
	Carte publique / Outil de recherche	
Autre	s aspects et fonctionnalités	24
	Autres fonctionnalités générales	
16.	Structure des utilisateurs	25
17.	Structure sommaire des données	27
18.	Sécurité des données	27
19.	Aspect visuel	28
20.	Interfaces à développer	28
21.	Accès à la plateforme	29
22.	Accessibilité	29
23.	Application mobile	29
24.	Bilinguisme	29
25.	Bulle d'information (tooltip)	30
26.	Développement, code et technologies utilisées	30
27.	Exportation	30
28.	Hébergement de la plateforme et sauvegardes	30
29.	Interface API	31
30.	Maintenance annuelle estimée	31
31.	Outil statistique	31
32.	Rendu sur mobile (responsive)	31
33.	Robot conversationnel (Chatbot) - optionnel	31
34.	Sécurité globale	31
35.	Trafic estimé	32
36.	Validation des comptes inactifs	32
37	Formation	32

38. Échéancier sommaire	
39. Résumé des responsabilités	33
39.1. Prestataire	33
39.2. Client	34
Annexe I - Canadian Parks, Recreation and Sport Infrastructure Database	35
Annexe II - Exemple de rapport d'inspection à la norme Z-614 en PDF	39
Annexe III – Fonctionnement de la plateforme élaborée avec Airtable	40
Annexe IV – Charte graphique du projet circonflexe	41
Annexe V - Fonctionnalités web vs mobile	42
Annexe VI – Registre des exigences de sécurité et technologiques	43

# Présentation du projet

# Mission de l'organisation

Le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport du Québec met en valeur le rôle et l'action de ses membres (URLS), représente leurs intérêts collectifs, les accompagne dans la réalisation de leur mandat — améliorer l'offre publique en loisir, en sport, en activité physique, en plein air et en loisir culturel — en stimulant le codéveloppement et la synergie avec ses partenaires.

# Origines du projet

### Parc-o-mètre (POM)

Le Réseau des URLS a créé en 2007 une plateforme (Parc-o-mètre) qu'elle rend disponible aux municipalités afin d'effectuer la gestion d'inventaire des installations de leurs parcs. Actuellement, 1504 municipalités ont accès à la plateforme. Diverses itérations de la plateforme ont été effectuées depuis son lancement, mais celle-ci demeure déficiente. Compte tenu des limitations de la plateforme actuelle, il a été décidé de reprogrammer la solution en entier. Seules les données de la base de données seraient réutilisées.

### Centrales d'équipements (CE)

Parallèlement, une mesure de soutien pour la création (et le maintien) de centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés a été mise en place par le gouvernement pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Ces investissements ont permis aux régions du Québec de développer des centrales et des unités mobiles de prêt d'équipements (ex.: skis, raquettes, vélos). L'objectif étant d'agir sur les freins à la pratique de l'activité physique, du sport et du plein air, le prêt est gratuit pour les citoyens.

Pour donner suite à la réalisation de ces deux premières phases, le gouvernement a annoncé, dans le cadre de son *Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027*, un investissement majeur sur 5 ans pour la création de banques régionales et unités mobiles de prêt d'équipements sportifs, récréatifs et adaptés. Ainsi est né le projet « circonflexe » (https://circonflexe.ca/fr).

### Situation actuelle

L'outil POM étant existant, une réflexion a été effectuée sur les améliorations à apporter et les acquis à conserver.

Du côté des CE, une analyse a été effectuée afin de définir les besoins et limites du projet. Une recension des centrales déjà opérantes et l'analyse de leur mode de fonctionnement a été effectuée : mode de gestion de l'inventaire (plateforme maison ou existante), mode de gestion des prêts, etc.

Parallèlement, un travail a été fait pour établir la structure des données requises pour bâtir la base de données du système de gestion des équipements (les catégories d'équipements et leurs attributs, interconnexion des données, rapports à produire, etc.)

Une première portion (inventaire des équipements par centrales) a été programmée à l'aide de Airtable afin de valider la structure de données envisagée et effectuer une première itération d'une éventuelle plateforme plus globale qui inclurait la réservation (prêt) ainsi que des fonctions pour l'entretien des équipements.

La nécessité de reprogrammer POM, jumelé au besoin de créer une nouvelle plateforme pour soutenir la gestion des centrales d'équipements a amené le Réseau des URLS à réfléchir à la conception d'une plateforme unifiée, étant donné les caractéristiques et fonctionnalités communes aux deux outils.

Pour faciliter la compréhension, nous utiliserons les vocables *Système de gestion des infrastructures* en remplacement de *Parc-o-mètre* et *Système de gestion des équipements* en remplacement de *Centrales d'équipements*.

# **Objectifs**

Ce projet global de création d'outils technologiques vise ultimement à faciliter l'accès aux citoyens et aux organisations à des équipements et infrastructures de sport et de loisir, tout en facilitant la gestion et l'entretien pour les gestionnaires.

### Gestion des infrastructures

De façon plus précise, cette section de la plateforme devra permettre aux gestionnaires :

- D'inventorier facilement les équipements, pour notamment connaître l'état actuel des infrastructures et planifier leur remplacement et entretien;
- De géolocaliser les parcs et équipements;
- De générer des fiches d'entretien sur l'état du matériel afin de permettre la réparation en continu;
- De générer certains rapports statistiques ou d'observation.

### Gestion des équipements

L'objectif de cette section est de permettre une meilleure accessibilité, ainsi qu'augmenter et favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population, notamment auprès des personnes plus vulnérables.

De façon plus précise, cette section devra permettre :

- D'inventorier les équipements et permettre la réservation en ligne;
- D'avoir un portrait provincial des équipements récréatifs, sportifs et adaptés et de leur accessibilité ainsi que de leur utilisation.

### Le rôle du réseau

Agir à titre de facilitateur pour les acteurs du loisir en assurant une coordination provinciale de concert avec les partenaires et les régions, notamment en leur donnant accès à un nouvel outil de gestion.

Par exemple, pour les équipements, malgré cette coordination provinciale, la création et la gestion des points de service relèvent des organisations désireuses d'en établir. Le Réseau tiendra compte de divers scénarios pour identifier et déterminer les fonctionnalités requises pour la plateforme, les modalités de gestion des points de services eux-mêmes restent à la discrétion des opérateurs. Le Réseau proposera certaines orientations non limitatives.

# Publics cibles / utilisateurs

### Gestion des infrastructures

Cette section s'adresse avant tout à des municipalités et centres de services scolaire, ainsi qu'aux URLS. Une certaine partie de l'information serait tout de même disponible aux citoyens pour consultation (voir les sites et les infrastructures). Par conséquent, voici un aperçu des utilisateurs envisagés :

- Réseau des URLS : administrateurs de la plateforme
- Agents régionaux URLS
- Municipalités
- Centre de services scolaire
- Citoyens

### Gestion d'équipements

Cette section s'adresse autant aux citoyens québécois qu'aux gestionnaires de points de service et les URLS. Concernant les citoyens, une attention particulière doit être portée aux populations plus vulnérables (soit en situation de faible revenu, les nouveaux arrivants, les personnes vivant avec un handicap). Par conséquent, voici un aperçu des utilisateurs envisagés :

- Réseau URLS : administrateurs de la plateforme et produisent des rapports
- Agents régionaux URLS : supervisent régionalement les gestionnaires de points de service
- Gestionnaires de points de service (OBNL, municipalité, ...) : gèrent les points de service
- Contributeurs des points de service/Unités mobiles : gèrent les équipements
- Citoyens/Organisations : vont emprunter/louer des équipements

# La plateforme

Afin de mener à terme le projet, une solution web et mobile doit être développée pour :

- Permettre aux gestionnaires de :
  - o Faire l'inventaire de leurs infrastructures et générer certains rapports;
  - o Faire l'inventaire des équipements et des lieux de pratique;
  - o Connaitre l'état de l'inventaire;
- Permettre aux citoyens et organisations de :
  - o Réserver les équipements;
  - o Connaitre des lieux de pratique.

# **Prérogatives**

Sans se limiter aux éléments suivants, la solution proposée devra :

- Être utilisée hors connexion (certains sites sont éloignés et ne disposent pas de réseau cellulaire). Les données pourraient être synchronisées lorsque l'appareil (ordinateur, téléphone, iPad) est connecté à Internet par la suite.
- Utiliser (importer) les données déjà existantes de l'inventaire des sites et des fiches d'observation (base de données MySQL) et des données d'inventaire d'équipement (Airtable).

# Bénéfices anticipés

- Accès à l'intelligence et l'expérience collective :
  - o Cycle de vie des équipements, gestion d'inventaire
- Outil de gestion qui va au-delà de la liste :
  - o Automatismes pour mieux gérer son inventaire
  - o Accès à des ressources partagées (ex. : Tutoriels d'entretien)
- Aucuns frais de plateforme
- Une maintenance assurée

### **Définitions**

### Entité

Organisation qui gère un (des) site(s) ou un (des) point(s) de service.

### Gestionnaires

o Personnes responsables des entités.

### Site

- o Lieu qui regroupe des espaces verts, ainsi que des infrastructures (Ex.: parc, aréna, etc.).
- o Il peut avoir une adresse civique ou non.
- o Il est la "propriété" d'une entité (municipalité ou centre de services scolaire).

### Infrastructure

o Installation fixe dans un site. Par exemple : balançoire, sentier, terrain sportif, structure de jeu ou mobilier urbain, etc.

### Point de service circonflexe

- o Il est géré par une entité (municipalité, OBNL, entreprise, etc.)
- o Il peut être associé à un site existant.
  - S'il n'est pas associé à un site existant, il doit avoir ses propres coordonnées.
- o Chaque point de service possède son propre inventaire d'équipements.
- o Il peut être "fixe", "mobile" ou "casier libre-service"
  - Fixe : les équipements sont prêtés à l'unité (un utilisateur peut réserver plus qu'un item) à partir de ce point de service.
  - Mobile : c'est l'unité mobile d'équipements qui est prêtée au complet. Par exemple, une remorque avec 6 kayaks, ainsi que des vestes de flottaison et pagaies.
  - Casier libre-service : installation fixe de casiers accessibles à l'aide d'une application mobile (l'application existe déjà et ne doit pas être incluse dans la proposition).

### Équipement

o Matériel de sport ou plein air ou de loisir (ex. : ballon de basket-ball, vélo, kayak, etc.)

# Fonctionnalités – Système de gestion des infrastructures

L'annexe I donne en exemple le projet *Canadian Parks, Recreation and Sport Infrastructure Database* qui peut servir de référence au besoin pour aider à comprendre la structure de cette section.

### Inventaire - Infrastructures

### 0.1. Création/gestion d'entité

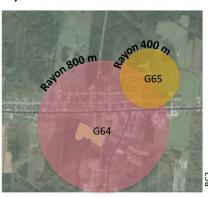
- Type d'organisme (5 choix)
- o Nom de l'entité
- o Logo
- o Système d'unités souhaité (métrique ou impérial)
- o Adresse (numéro, rue, ville, code postal) pour la carte publique
- o Choix du système de requête : courriel ou notre système
- o Courriel : pour recevoir les notifications de requêtes
- O Droits d'accès (qui peut gérer cette entité : choix parmi les utilisateurs inscrits et possibilité de créer un nouvel utilisateur au besoin)
- o Typologie : typologies (nom) et rayons de désertes
  - Les typologies et distances (rayons) sont modifiables par l'entité et il est possible d'en ajouter de nouvelles. Par exemple : Parc de voisinage = distance de 500m de marche.
- URL créée automatiquement qui dirige vers la carte publique (voir #14) qui affiche seulement les sites de cette entité
- O De plus, en mode consultation de la fiche, par les gestionnaires, certaines statistiques seraient affichées :
  - Nombre d'utilisateurs (profils associés à l'entité)
  - Nombre de sites de l'entité
  - Nombre d'infrastructures (totales et par sites)

### 0.2. Création/gestion de site

- O Type: liste prédéterminée utilisée pour filtrer, liste éditable par les gestionnaires de la plateforme (Ex.: Parc, Aréna, ...)
- o Nom du site
- o Propriétaire : par défaut, l'entité qui créé le site, mais peut être modifié, à partir de la liste des entités existantes
- Gestionnaire(s)
  - Possibilité d'ajouter des cogestionnaires à partir des autres entités.
- o Adresse (numéro, rue, ville, code postal)
- o Photos
- o Géolocalisation (latitude et longitude)
- o Superficie (possibilité d'importer un fichier de type Shapefile)

- O Typologie (avec la possibilité d'en créer de nouvelles directement dans la fiche de site au besoin. Ex. : Parc de voisinage élargi distance de 750 m de marche)
  - Doit pouvoir s'arrimer à un outil de géomatique (proposition attendue du prestataire, exemple ArcGIS) pour calculer l'aire de déserte réelle en fonction des rues et autres "obstacles".

### Rayon de déserte



Aire de déserte



- o Champs communs pour tous les types de sites :
  - Description globale du site
  - Saisons d'exploitation
  - Toilettes (oui, non, oui selon horaire, non applicable)
  - Accessibilité universelle (entrée de 36 pouces ou plus, sentiers larges et donnant accès aux installations, mobilier urbain adapté, équipement inclusif, surface amortissante en copeaux ou surface coulée, ascenseur, toilettes adaptées, ouverture de porte automatique)
  - Fontaine à boire
  - Horaires d'ouverture
- o Champs variables selon le type de site :
  - 5 à 8 champs selon le type (parc, bibliothèque, aréna, sentiers, piste cyclable)
    - Ex. : Longueur de sentiers et descriptif
  - Services disponibles (stationnement, bancs, bâtiment de service, tables de pique, support à vélo)
- o Type de fiche d'observation associée au site (scolaire ou municipal, voir #3)

### 0.3. Création/gestion d'infrastructure

Un site contient une ou plusieurs infrastructures. Certaines données seront publiques, d'autres non.

- o 12 catégories (terrain sportif, aire de jeux, mobilier urbain, Box up, etc.)
- o 154 types (structure de jeux, balançoire, terrain de soccer, banc de parc, etc.):
  - Liste éditable par les administrateurs de la plateforme
- o Champs communs pour tous les types :
  - Nom de l'infrastructure
  - Date de construction ou d'installation
  - Photos

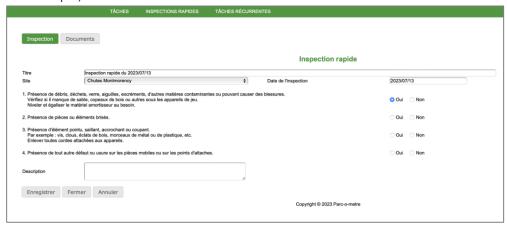
- Géolocalisation (Latitude et longitude)
- Fournisseur et numéro de modèle lorsqu'applicable
- Description
- O Champs variables selon les types:
  - Entre 3 et 8 champs propres à chaque type (texte, numérique, choix multiple, radio, case à cocher, etc.)
    - Certains champs numériques pourraient se calculer automatiquement à partir des données des autres champs, tout en étant modifiables. Par exemple :
      - o longueur de banc = 10m
      - o nombre de rangées = 2
      - o [valeur cachée (pour ce type d'infrastructure) = 0,45m pour une personne]
      - o capacité = (10x2)/0,45=[nombre arrondi à la baisse]
- o Possibilité de changer une infrastructure d'un site à un autre site de la même entité
- o Zone documentaire : documents numériques tels que manuel d'installation, facture originale, factures d'entretien...

### 1. Entretien de site

### 1.1. Signalement de bris (fiche d'entretien par la municipalité)

- o Formulaire de signalement (lié à un site) : 3 questions de base avec sous-questions conditionnelles plus la date de l'inspection et l'ajout de photos au besoin
  - Si la municipalité a déjà un système de requête : notification au courriel désigné dans la fiche de l'entité (voir 1.1 - Création/gestion d'entité)
    - Description + photo (facultatif) + date de signalement + délai de résolution (liste prédéterminée)
  - Sinon, création d'une entrée dans le système et notification au courriel désigné (voir 1. Création d'entité)
    - Description + photo (facultatif) + date de signalement + Possibilité de transformer l'entrée en tâche dans notre système
      - o Il faut prévoir un lien sans identification (sans devoir s'identifier sur la plateforme) pour la personne responsable de l'entretien afin qu'elle puisse voir la tâche et définir son état comme étant résolue (case à cocher ou bouton), avec un champ d'explication pour la solution apportée
      - o Délai de résolution souhaité (choix à faire parmi une liste prédéterminée)
      - o Possibilité de faire basculer la tâche au statut de résolue.
        - Date de résolution (automatique en fonction de la case à cocher "Résolu")

o Par exemple, voici cette fonction dans l'outil POM :



- Possibilité de créer des tâches manuellement (en dehors du formulaire de signalement de bris).
- o Historique des réparations de l'équipement
  - Historique des tâches résolues
  - Possibilité d'ajouter manuellement un entretien réalisé
    - Date, description, photo ou document PDF

### 2. Évaluation d'un site

### 2.1. Fiche d'évaluation

- O La fiche repose sur un formulaire associé à un site et est remplie par l'URLS afin d'analyser l'aménagement du site :
  - Les données recueillies seront accessibles aux agents régionaux des URLS dans la plateforme, mais ne sont pas affichées dans la fiche pour les entités (gestionnaires des sites).
- o La fiche est un questionnaire interactif à choix de réponse (oui, non, NA) d'une trentaine de questions séparées en 8 sections.
- o Il y a la possibilité de mettre une photo lorsqu'il y a un problème repéré.
- o II y a deux types de fiches d'observation, chacune des fiches sera reliée à différents rapports :
  - pour les municipalités;
  - pour les cours d'école.
- o Il faut avoir la possibilité d'enregistrer la fiche et de poursuivre plus tard.
- Avoir la possibilité d'exporter les photos soumises dans la fiche.

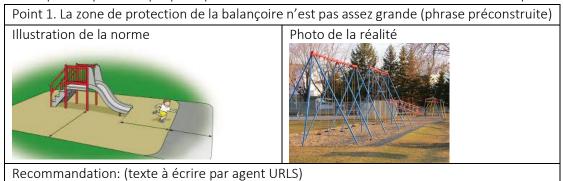
### 2.2. Rapport complet

- o Module qui génère un rapport PDF, une fois la fiche d'observation complétée.
  - Chaque fiche remplie est gardée en historique.

- Certaines données sont entrées automatiquement à partir de l'entité et du site (nom, logo, coordonnées, etc.).
- Les rapports d'évaluation sont faits de phrases préconstruites référant aux questions et réponses de la fiche d'observation avec les photos prises dans la fiche d'observation à l'appui.
- Seules les normes concernant les infrastructures contenues dans le site seront affichées dans le rapport.
- o Un code de couleur est associé aux réponses selon les normes attendues :
  - Vert : Les bonnes pratiques;
  - Jaune: Les aménagements ou l'entretien qui pourrait être amélioré;
  - Rouge: Les aménagements dangereux ou à corrigés rapidement.
- o Pour chaque élément, il y a un texte automatique qui explique la norme ainsi qu'un champ texte supplémentaire, modifiable, pour y inscrire la/les recommandations(s).
- o Il y a la possibilité de choisir (case à cocher) ce qui est exporté ou non dans le PDF.

### 2.3. Rapport de sécurité

- o Si une ou plusieurs réponses aux questions de sécurité (elles sont réparties dans les 8 sections) ont soulevé un drapeau rouge, un rapport de sécurité pourra être généré. Un message pop-up sera affiché pour inciter à générer le rapport de sécurité. Ce rapport inclura la/les problématiques ainsi que la(les) norme(s) à respecter et un champ de recommandation.
  - Par exemple : Illustration de la norme sur les aires de jeux et photos à l'appui. Zone texte à prévoir pour chaque point pour écrire les recommandations de correction. Exemple :



O Puisque les sites municipaux et les cours d'école ont des fiches d'observation différentes, les rapports générés seront différents également.

# 3. Rapport d'inspection à la norme sur la sécurité dans les aires de jeux Z-614

- o Rapport qui doit être fait par un inspecteur certifié seulement (accès limité)
- o Questionnaire à choix (Satisfaisant, Insatisfaisant, Non applicable)
- o 1 champ texte automatique qui explique la norme
- o 1 champ texte supplémentaire, éditable pour la/les recommandations(s)
- Photos des insatisfactions

- o Bouton d'exportation du rapport en format PDF et mis en page (référence en annexe II)
- o Avoir la possibilité d'exporter les photos soumises dans la fiche

# 4. Rapports d'analyse

### 4.1. Exportation de données

- Module pour extraire (en format XLSX) des données de la base de données et faire des analyses ou des comparatifs. Il doit être possible de moduler les rapports (choix des données à extraire parmi celles présentes dans les fiches) pour, par exemple :
  - Faire un comparatif entre les entités pour leur nombre d'équipements ;
  - Avoir un rapport selon des caractéristiques (ex. : type de surface des terrains de soccer d'une ville);
  - Avoir les données GPS des parcs d'une entité;
  - Fiche d'un équipement/infrastructure.

### 4.2. Tableau de bord

- o Analyse des données souhaitées, affichées directement dans la plateforme :
  - Nombre de sites (au Québec, par régions, par MRC et par type de sites (ex.: Parc, Aréna, Bibliothèque, ...));
  - Superficie moyenne des parcs (par typologie : parc municipal, parc de quartier, parc de voisinage) (au Québec, par région et par entité);
  - Répartition sur le territoire : distance moyenne entre les parcs basée sur la géolocalisation (dans une ville, une MRC ou une région);
  - Moyenne d'aménagement des parcs :
    - Par exemple : 60% des parcs ont des aires de jeux
      - Basé sur les cases à cocher (voir 1.2 Création/gestion de site (section d'information commune) et catégorie d'infrastructure). Nombre du type de site avec critère/nombre du type de site total.
  - Nombre de collaboration scolaire-municipal (cours d'école ayant un gestionnaire municipal);
  - État des parcs selon la défavorisation :
    - Données issues de certaines données de la fiche d'observation (note selon certaines questions) avec les données de la santé publique sur l'indice de défavorisation selon le territoire (données à importer dans la plateforme : <a href="https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-duquebec-2016">https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-duquebec-2016</a>).

### 4.3. Carte interactive d'analyse

o Possibilité de faire afficher diverses informations sur une carte selon les critères sélectionnés. Chaque possibilité se retrouve dans un onglet différent. Les différents critères peuvent se combiner (ex. : voir la densité de population 0-5 ans et les sites d'une catégorie donnée).

- Outil d'analyse du territoire (Voir images des cartes de l'application *Recreation and Sport Infrastructure Database* à l'annexe I).
  - Zone en rouge, orange, jaune selon les critères de population présente sur un territoire découpé en quartier
  - Les sources de données et les découpages souhaités sont :
    - o <a href="https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/geographie-recensement-2021-harmo">https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/geographie-recensement-2021-harmo</a>
    - o <a href="https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-du-quebec-2021">https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/indice-de-defavorisation-du-quebec-2021</a>
      - Groupe d'âge :
        - o Enfants de 0-5 ans
        - o Enfants de 6-12 ans
        - o Adolescent de 13-17 ans
        - o Femme de 18 ans et +
        - o Homme de 18 ans et +
      - Immigrants
      - Autochtones
      - Clientèle défavorisée
- Aires de dessertes (voir 1.2 Typologie)
- Filtres de recherche
  - Recherche de site par localisation
    - o Filtre par région
    - o Filtre par MRC
    - o Filtre par ville
  - Recherche par infrastructure
    - o Filtre par catégorie
    - o Filtre par type d'infrastructure
    - o Accessibilité universelle
  - Chaque fiche indique :
    - o Informations de site (coordonnées)
    - o Photo générale du site
    - o Pictogrammes des équipements disponibles
    - o Pictogrammes de l'accessibilité universelle

### 5. Liste de tâches saisonnières

Afin d'aider les gestionnaires de site, des tâches seront préétablies par les administrateurs de la plateforme. Chaque tâche sera associée à un type d'infrastructure et une saison. Cette liste pourra être modifiée par les administrateurs.

Dans la fiche du site, le gestionnaire du site aura deux boutons différents : un pour générer sa liste de tâches pour la saison hivernale, un pour la saison estivale. La liste sera générée en fonction des infrastructures du site.

La liste pourra être générée en page HTML (avec une fonction de copier l'information) ou en PDF.

# Fonctionnalités – Système de gestion des équipements

### Gestion de l'inventaire

### 6.1. Fiche de gestionnaire (entité)

- o Coordonnées (Nom, adresse, site Internet, numéro de téléphone)
- Logo
- o Droits d'accès (qui peut gérer la fiche)
- Possibilité d'ajouter ou supprimer un cogestionnaire (droit d'utilisateur URLS pour sa région et Réseau pour tous)

### 6.2. Fiche de point de service

- o Type de point de service : fixe, mobile ou casier intelligent
- o Visibilité : publié ou masqué (pour affichage dans la carte ou non)
- o Nom du point de service
- o Coordonnées (adresse, téléphone, site web, heures d'ouverture)
- o Fonctionnement de réservation
  - Si <u>point de service "fixe"</u> : liste déroulante (sur la plateforme, par téléphone, sur un site web (ex. : Réservotron), sur place)
    - Champs spécifiques selon le choix. Exemple : réservation sur un site web = dois renseigner une URL externe
    - Si la réservation se fait sur un site externe : l'utilisateur n'aura pas accès à l'inventaire, mais accès au site de réservation directement à partir de la fiche du point de service. L'inventaire servira seulement à lister la fiche dans les résultats de recherche.
    - Si la réservation se fait sur la plateforme : l'utilisateur aura accès à l'inventaire avec l'option de réservation pour chaque item.
      - O Le gestionnaire doit pouvoir déterminer le temps minimum entre deux réservations d'une même personne pour un même équipement (optionnel)
      - O Le gestionnaire doit pouvoir déposer une fiche de consentement (PDF) qui sera accessible aux utilisateurs lors d'une réservation.
      - o Temps minimum entre deux réservations d'un même équipement (ex. : 48 heures)
    - Si la réservation se fait sur place ou par téléphone : l'utilisateur aura accès à l'inventaire, mais une mention texte (modifiable pour chaque point de service) sera affichée au lieu du bouton de réservation.
    - Choix : Lieu de pratique ou Lieu de prêt seulement
      - o Si l'option "lieu de pratique" est choisie, avoir un champ supplémentaire optionnel pour une URL externe pour afficher la carte du site en question
    - Choix : Ce lieu offre la livraison d'équipement (active un nouveau champ dans la fiche d'équipement)

- o Si l'option est cochée, un champ Prix de livraison par défaut est affiché
- Si <u>point de service "mobile"</u>: un calendrier sera affiché pour choisir la date souhaitée, avec une boite de message pour faire une demande de réservation.
  - Le gestionnaire doit pouvoir indiquer les blocs horaires (durée de la réservation) et la durée d'entretien lors du retour (ex.: réservation = 3 heures, entretien = 1 heure) pour bloquer le calendrier en conséquence (ex. : 4 heures). Il peut y avoir plusieurs blocs par jour (ex. : 8h à 11h, 12h à 15h, 18h à 21h)
    - Le gestionnaire doit pouvoir déterminer le temps minimum entre deux réservations d'une même personne pour un même équipement (optionnel)
    - o Le calendrier de base devrait suivre l'horaire du point de service, avec la possibilité d'ajouter des exceptions par dates (ex. : fiche Google My Business)
  - Le gestionnaire doit pouvoir bloquer manuellement des dates dans le calendrier
  - Lorsque l'unité est demandée ou réservée, les dates ne sont plus disponibles dans le calendrier
  - Le gestionnaire doit pouvoir approuver ou refuser une réservation en fonction de l'adresse de destination.
- Si <u>point de service "casier"</u> : message dans la fiche pour inviter à télécharger l'application. Aucun inventaire associé.
- Activités à faire : cases à cocher (liste prédéterminée et modifiable pour les administrateurs de la plateforme) pour lister les activités à faire (permets de filtrer dans le moteur de recherche)
- O Critères d'accessibilité universelle (cases à cocher : ascenseur, rampes ou sans obstacle, toilettes accessibles, etc.)
- O Qui est autorisé à louer : citoyens, groupes scolaires ou organismes
  - Selon le profil utilisateur, les résultats de recherche pourraient inclurent/exclurent ce qui est réservé aux groupes. Par exemple, si je ne suis pas identifié sur la plateforme, je vois seulement ce qui est public. Si je suis identifié comme organisation, je vois aussi ce qui est réservé aux groupes scolaires.
  - Avoir la possibilité d'indiquer un temps de préparation si la réservation est faite par un groupe scolaire ou un organisme. Ce temps d'ajoute à la plage de réservation pour bloquer les autres réservations.
- o Choix d'une passerelle de paiement¹ : sur place, Square, PayPal, Stripe ou Paysafe (optionnel)
  - Champs supplémentaires en fonction du choix (pour paramétrer les comptes respectifs)
  - Si l'option "sur place" est choisie, un bouton "Transaction complétée" doit être présent pour le gestionnaire dans la réservation pour valider que la transaction a été conclue sur place.
- Système de code promo pour les réservations payantes (code, modalité (% ou \$), conditions d'utilisation (nombre d'utilisations possibles, nombre d'utilisations effectuées, applicable sur quels items, etc.))

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Même si le principe de gratuité est prôné, certaines réservations pourraient être payantes.

### 6.3. Fiche d'équipement

- o Création d'un ID unique pour chaque item
- o Champs communs: type\*\*, nom, état, date d'achat (voir structure de données Airtable et processus: <a href="https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/prise-dinventaire-processus-en-3-etapes-zhlh8g/">https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/prise-dinventaire-processus-en-3-etapes-zhlh8g/</a> à l'annexe III).
- o Champs conditionnels (attributs) selon le type d'équipement
  - Les administrateurs de la plateforme doivent avoir la flexibilité pour ajouter de nouveaux types d'équipements et champs
- o Image par défaut selon le type d'équipement (image par défaut modifiable par les administrateurs au niveau système et image de l'item modifiable par le gestionnaire de point de service)
- o Plusieurs photos par item
- o Description
- o Année d'acquisition
- Coût unitaire
- o État général
- O Horaire de disponibilité : par exemple, de l'équipement pourrait être disponible seulement aux groupes scolaires en semaine (entre 7h et 16h par exemple), mais disponible à tous les soirs et week-ends
- o Consignes d'utilisation particulières (facultatif)
- o Gratuit ou payant
  - Si payant : pas affiché dans la recherche à priori (afin de mettre les items gratuits en avant-plan), seulement dans la fiche sous la mentionne "Voir les autres équipements disponibles dans ce point de service (\$)"
    - Prix, avec possibilité d'une variation selon l'horaire
  - Si payant : indiquer le coût de location
- o Possibilité d'ajuster le coût de livraison (\$) pour l'équipement (si le point de service a activé l'option de livraison)
  - L'option de livraison peut être désactivée au niveau d'un équipement
- o Bloc de temps de réservation et heures de réservation possible
  - Possibilité de modifier, pour un équipement, un temps de préparation différent que celui indiqué dans la fiche du point de service si la réservation est faite par une organisation.
- o Temps minimum entre deux réservations du même équipement (ex. : 48 heures)
  - Si une valeur par défaut a été paramétrée dans le profil du point de service, prendre cette valeur, avec possibilité de la modifier.
- O Boite de commentaire pour usage interne : permets de donner des indications au personnel du point de service (ex. : Sac de couchage doit être utilisé avec un liner).
- o Possibilité d'ajouter des équipements par lot
  - Choix d'un item + quantité = chaque item a sa propre entrée avec un ID unique, mais les autres valeurs sont dupliquées. Chaque item a par la suite sa propre fiche.

- o Possibilité d'ajouter des champs personnalisés. Par exemple, la marque de l'item. Ne serait pas affichée publiquement, seulement à des fins de gestion.
  - Champs gérés au niveau du point de service, afin d'être réutilisés dans chaque fiche sans avoir à les recréer à chaque item
- O Possibilité de transférer un équipement d'un point de service à un autre (d'un même gestionnaire)
- O Possibilité de grouper des équipements entre eux (exemple : le prêt de vélo implique un prêt de casque, le prêt d'un kayak implique le prêt d'une VFI)
- o Fréquence d'entretien en menu déroulant (à chaque usage, 1 fois par semaine, 1 fois par mois, 1 fois par saison (3 mois), 1 fois par 6 mois, 1 fois par 12 mois) avec un champ texte pour indiquer l'entretien à effectuer
  - Il peut y avoir plus qu'un entretien de prévu (ex. : à chaque sortie : nettoyer la chaine + 1 fois par saison : lubrifier les composantes)

### 6.4. Importation en lot

o Possibilité d'importer un inventaire en lot, à partir d'un fichier formaté (ex. : XLSX ou CSV)

### 6.5. Entretien des équipements

- o Rappels automatiques (notifications) dans la plateforme
  - En fonction de la fréquence d'entretien, une notification est adressée aux gestionnaires des points de service
  - Par exemple : On vous rappelle qu'un entretien est prévu pour l'équipement [nom de l'équipement] avec l'ID [# ID]. Consigne : [contenu du champ texte] (avec lien vers la fiche de l'équipement)
- o Possibilité de rendre indisponible un équipement lors de son entretien (ne sera plus visible pour les utilisateurs)
- o Historique d'entretien de l'équipement (basé sur les tâches créées).
  - Prend une case à cocher "effectué" pour pouvoir compiler le tout
  - Possibilité d'ajouter manuellement des entretiens effectués
- o L'utilisateur (client) peut signaler un bris ou un entretien à faire à partir de la liste des équipements qui figurent dans sa réservation.
- Selon le type d'équipement, des vidéos d'entretien seront proposés aux gestionnaires (à partir d'une bibliothèque commune, gérée par les administrateurs).
- o Le gestionnaire pourra voir la liste de tous les entretiens à venir.

### 6.6. Réservations

- o Tableau de bord de réservation : articles sortis, en attente, en retard, disponibles
  - Pour chaque réservation, avoir les détails du client (nom et coordonnées, ainsi que son historique)
  - Voir les réservations à venir
    - Cette semaine, semaine prochaine, etc.
- Pour chaque réservation, avoir la possibilité de changer son état : en attente, sortie, terminée (retour effectué),...
- O Possibilité de modifier une réservation : par exemple, pour attribuer un autre équipement, car mauvaise taille ou équipement non disponible ou modifier les dates.

# Fonctionnalités – Système de réservation d'équipement en ligne

# 7. Création d'un compte client

Deux types de comptes doivent exister pour la réservation : citoyen ou organisation

### 7.1. Compte citoyen

- o Création de compte autonome
- o Approbation automatique, avec validation courriel ou SMS
- O Champs requis : Prénom, Nom, Courriel, Téléphone, Adresse, Ville, Code postal, Identification de genre, Âge, Province, Pays
  - Prévoir un mécanisme pour ajuster l'âge automatiquement à chaque année, basé sur la date d'inscription
- Données supplémentaires pour les couples ou familles : autre adulte et enfants à la même adresse (avec les âges)
  - Prévoir un mécanisme pour ajuster l'âge automatiquement à chaque année, basé sur la date d'inscription
- Fonctionnalité d'adresse automatique (ex. : Place Autocomplete de Google<sup>2</sup> ou AdresseComplete de Postes Canada<sup>3</sup>)
- o Pays par défaut : Canada
- Préférence de communication : permets de gérer le type de communications que la personne peut recevoir. Ex. : les communications concernant mes réservations, des sondages de satisfaction, des offres promotionnelles, ...
- Outil de réinitialisation de mot de passe (ou code d'accès, comme avec l'outil Slack)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> https://developers.google.com/maps/documentation/javascript/examples/places-autocomplete-addressform

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> https://www.canadapost-postescanada.ca/ac/fr/en-savoir-plus/essayez-maintenant/

### 7.2. Compte organisation

- o Dois être approuvé par un administrateur
  - Le champ "Région" du profil permet d'acheminer la demande à l'URLS correspondante
- o Donne accès aux points de service mobiles
- Champs Nom de l'organisation, Courriel, Téléphone (et poste téléphonique), Adresse, Ville,
   Région, Code postal, Nom du responsable, NEQ
- o Fonctionnalité d'adresse automatique (ex. : Place Autocomplete de Google ou AdresseComplete de Postes Canada)
- o Limité au Canada seulement
- o Outil de réinitialisation de mot de passe (ou code d'accès, comme avec l'outil Slack)
- o Historique de réservation (2 ans maximum)

### 8. Réservation de matériel

- o Algorithme qui choisit aléatoirement le matériel afin que ce ne soit pas toujours le même item qui soit utilisé.
- O Des consignes d'utilisation (texte, image ou vidéo) seront envoyées au client lors de la réservation, basé sur une banque commune et le type d'équipement réservé.
- Si des consignes particulières ont été inscrites dans la fiche de l'équipement, celles-ci doivent primer.
- o Temps limite pour effectuer la réservation (ex. : maximum 15 minutes, pour temporairement bloquer l'item).
- o Processus de réservation (sur la plateforme)
  - Choix d'un point de service<sup>4</sup>
  - Choix d'un équipement / item
  - Quantité désirée
  - Choix de(s) l'attribut(s) (exemple : grandeur) si applicable
  - Choix de date / heure souhaités
  - Ajout au panier
  - Choix de voir le panier ou continuer à "magasiner"
  - Identification (création de compte ou connexion)
    - Lieu de livraison (le cas échéant) ou
      - Lieu de pratique prévu
  - Le formulaire de consentement sera joint en PDF au courriel de réservation.
- o S'il s'agit d'une unité mobile, la réservation doit être approuvée par le gestionnaire du point de service.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Dans la fiche, le bouton "Voir les équipements" mène à l'inventaire préfiltré de ce qui est gratuit. Une case à cocher ou bouton "Voir les équipements payants à cet endroit" ferait afficher tout l'inventaire.

# 9. Fonction de paiement

- O Si un client réserve de l'équipement "payant" et qu'une passerelle de paiement a été choisie dans la fiche du point de service, le client est invité à compléter le paiement
  - La plateforme doit être programmée pour assurer la liaison avec Square, PayPal, Stripe,
     Paysafe vers les comptes respectifs des points de service.

# 10. Possibilité de signaler des bris

- O Puisque certains items peuvent être retournés après les heures d'ouverture ou en mode libre-service, le client peut signaler un bris ou un entretien à faire à partir de la liste des équipements qui figurent dans sa réservation.
  - Un bouton ou lien Signaler un problème mène au choix d'un item de sa réservation, puis le client rempli un champ texte descriptif avant de soumettre le tout
  - Le gestionnaire reçoit une notification avec une nouvelle tâche créée dans l'entretien

# 11. Fonction d'évaluation du point de service

O Courriel automatique après la réservation pour connaître la satisfaction des utilisateurs : étoiles (1 à 5), nombre de minutes d'activités effectuées (champ numérique) + commentaire (champ texte). Les réponses seraient acheminées aux administrateurs de la plateforme et sont compilées dans la plateforme. Possible de voir l'historique ou entre deux dates.

### 12. Tableau de bord

Les administrateurs de la plateforme ainsi que les gestionnaires de points de service ont besoin de pouvoir consulter certaines données. Voici les données souhaitées :

- Statistiques par région et par point de service
  - Nombre de prêts, quels équipements
  - Nombre de prêts par personne
  - Nombre de prêts gratuits vs locations payantes
  - Statistiques d'utilisateurs
    - Nombre, âge, sexe
  - Nombre et types de points de services (ex. : 52 avec réservation sur la plateforme, 22 avec réservation externe, etc.)
- o Indice de défavorisation avec code postal : proportion des utilisateurs qui proviennent des secteurs défavorisés
- o État de l'inventaire
- o Rapport de comptabilité : revenus des locations payantes, par période choisie
- Satisfaction des utilisateurs

Selon leur rôle (voir #16 – Structure des utilisateurs), les administrateurs ou gestionnaires de points de services auraient accès à divers niveaux de données :

o Réseau : accès à toutes les données (régions et entités)

o URLS: accès aux données pour sa région

o Entité: accès à ses données

# 13. Carte publique / Outil de recherche

- o Carte avec filtres qui permet d'afficher les points de service ainsi que les sites
  - Les points sur la carte, cliquables, donnent les détails du point de service/site avec la possibilité de voir la fiche détaillée, incluant leur inventaire (équipements ou infrastructures disponibles) et la carte du site (le cas échéant)
- o Les filtres permettent de ne montrer que certains résultats :
  - Par type de point de service (fixe, mobile, casier)
  - Par type d'équipement
  - Selon certaines caractéristiques (ex. : équipements adaptés, ouverts selon la saison)
  - Ville
  - Région
- o Outil de recherche permet la recherche par mots clés
- Les utilisateurs connectés et ayant un profil "organisation" verront plus de résultats que les citoyens

# Autres aspects et fonctionnalités

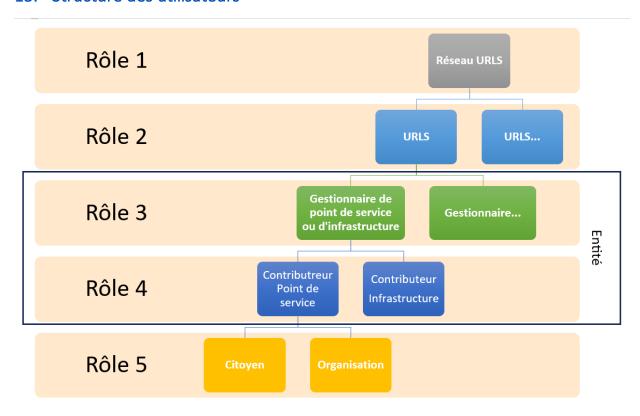
# 14. Autres fonctionnalités générales

- o Sauvegarde automatique des modifications et journal d'historique des modifications
- Possibilité de réserver dans deux points de service lors d'une même réservation si ce sont des équipements gratuits. Sinon, si la réservation comprend des équipements payants, il faut faire des transactions séparées.
- Si le point de service est identifié comme lieu de réservation seulement, offrir des recommandations dans la confirmation de réservation (page web et courriel), selon la catégorie d'équipement réservé (lien vers le site correspondant) :
  - Rando Québec (Balise Québec)
  - Vélo Québec (Route verte)
  - Canot Kayak Québec (Route bleue)
  - Réseau plein air Québec (Onyva Québec)

S'il s'agit plutôt d'un lieu de pratique, proposer plutôt la carte du lieu (voir 7.2 - Fiche de point de service) dans la page de confirmation (page web et courriel)

- o Mécanisme de réinitialisation de mot de passe
- o Fonction de favoris : permettre aux utilisateurs de mettre des points de service ou des sites dans une liste personnalisée

### 15. Structure des utilisateurs



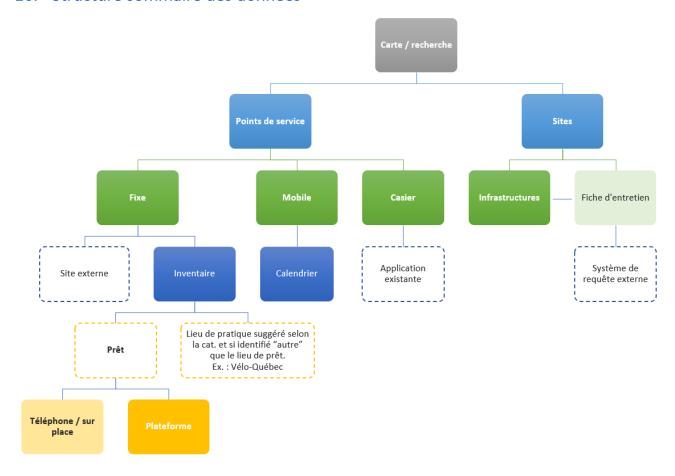
Chaque profil individuel sur la plateforme peut se voir attribuer un rôle qui lui octroie, par le fait même, divers privilèges. Les profils peuvent être créés de façon autonome comme "client" (rôle 5) et des droits supplémentaires peuvent être octroyés par la suite.

- Rôle 1\*: En tant que « super-admin », le Réseau des URLS peut créer des entités ou des profils utilisateurs et leur attribuer un rôle. Il peut produire des rapports globaux ou locaux (par point de service, par entité, par URLS) sur les prêts ou l'état de l'inventaire. Il peut éditer certains paramètres de la plateforme, tel que décrit dans le devis.
- Rôle 2\*: Ce rôle est réservé aux URLS qui peuvent créer des points de services ou des infrastructures, ainsi que des entités et des profils utilisateurs pour désigner les gestionnaires de points de service / infrastructure (rôle 3). Ils peuvent produire des rapports propres à leur région. Ils ont la responsabilité d'approuver les comptes utilisateurs "Organisation" (rôle 5) de leur région. Il approuve la demande de création de nouveaux points de service / infrastructures. Les profils ayant ce rôle doivent être rattachés à une entité URLS.
- Rôle 3\*: Un gestionnaire de point de service / infrastructure peut avoir, sous sa supervision, une ou plusieurs instances. Il peut extraire des rapports de prêts, voir l'état global ou local de l'inventaire. Il peut créer de nouveaux points de service / infrastructures, mais ceux-ci doivent être approuvés par un rôle supérieur (rôle 2) avant publication. Les profils ayant ce rôle doivent être rattachés à une entité.

- Rôle 4\*: Un contributeur est assigné à un ou plusieurs points de service / infrastructure sous la gouverne de son entité. Il peut produire des rapports pour connaître l'état de son inventaire et de ses prêts (actuels, passés, prévus). Il peut rendre disponible, ou non, un équipement ou un groupe d'équipement. Les profils ayant ce rôle doivent être rattachés à une entité.
- Rôle 5 : L'utilisateur final est le bénéficiaire du prêt. Il peut s'agir d'un individu ou d'une organisation.
  - Les citoyens obtiennent ce rôle par défaut lors de leur inscription. Ils ont accès à leur propre profil et l'historique de leur réservation.
  - Les organisations obtiennent un rôle similaire, mais ont accès à certains items supplémentaires pour les réservations. Leur profil doit être approuvé par un utilisateur de niveau 2 de sa région.
- \* Pour les rôles 1 à 4, une variante "sans droit de modification" doit aussi exister, pour permettre à des personnes de consulter les données ou rapports, mais sans pouvoir modifier la plateforme ou ses données.

Le Réseau ou les URLS crée une entité, puis crée un premier utilisateur qui est associé à l'entité. Ce premier utilisateur peut associer d'autres profils à l'entité.

# 16. Structure sommaire des données



### 17. Sécurité des données

Afin d'assurer la sécurité des données de la plateforme, voici un aperçu des fonctionnalités requises :

- o Mécanisme d'exclusion (lock) après 5 tentatives échouées, avec une notification aux administrateurs.
- Messages d'erreurs génériques : en cas de tentatives de réinitialisation de mot de passe, les messages d'erreurs ne doivent pas indiquer si un utilisateur existe ou non.
- o Un système anti-robot (ex. : reCaptcha) pour les formulaires à remplir.
- o En regard de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25), s'assurer que la plateforme soit conforme aux obligations : demande de rectification ou retrait de consentement, prévoir la destruction des renseignements personnels lorsque la finalité de leur collecte est accomplie ou les anonymiser pour les utiliser à des fins sérieuses et légitimes, limiter l'accès aux personnes autorisées seulement.
- o Un système de gestion des fichiers témoins doit être proposé.
- o La plateforme doit exiger un niveau de sécurité élevé pour les mots de passe (combinaison de chiffres, majuscules, minuscule, longueur).

D'autres éléments sont également énumérés dans l'annexe IV et le prestataire peut suggérer d'autres mesures en complément de celles-ci.

# 18. Aspect visuel

• La facture visuelle de la plateforme doit respecter la ligne graphique développée pour le projet circonflexe (voir annexe IV).

# 19. Interfaces à développer

Liste (non exhaustive) des diverses interfaces à développer :

- o Carte (pour afficher les sites) avec recherche (et filtres)
  - Fiche de site / point de service
- o Création de profil
- o Profil utilisateur
- o Création / gestion d'une entité
- o Création / gestion de site
  - Création d'infrastructure
- o Création / gestion de point de service
  - Création / gestion d'inventaire
- o Fiche d'observation
- o Fiche d'entretien
- O Tableaux de bord : Selon le profil, les personnes ont accès à différents éléments (tableaux différents). Par exemple :
  - Réseau des URLS
    - Données totales ou par région
    - Nombre d'utilisateurs total et par type de profil
    - Nombre de sites et points de service total et par type
    - Nombre d'installations par type
    - Nombre de prêts par personne
  - URLS (portrait de leur région respective)
    - Nombre d'utilisateurs total et par type de profil
    - Nombre de sites et points de services
    - Nombre d'installations par type
    - Nombre de prêts par personne
  - Gestionnaire de point de service
    - Liste de ses points de service
    - État des réservations
      - o Passées / En cours / À venir
      - o Plage de dates
    - Inventaire
    - Entretien

- Nombre de prêts par personne
- Nombre d'utilisateurs total et par type de profil
- Gestionnaire de site
  - Liste de ses sites
  - Inventaire des infrastructures
  - Entretien
  - Carte des aires de désertes des sites vs les limites de la municipalité
  - Accès à une page de liens vers les fiches d'aménagement de l'AQLM
- o Gestion des rapports

# 20. Accès à la plateforme

L'accès au tableau de bord pour les gestionnaires se fera par le biais d'une URL spécifique, différente de l'accès pour les citoyens.

### 21. Accessibilité

Le site et l'application mobile (voir #24 – Application mobile) doivent respecter le Standard d'accessibilité du Gouvernement du Québec. Le standard s'applique à l'ensemble des contenus Web, y compris aux documents téléchargeables et au multimédia (<a href="https://www.tresor.gouv.qc.ca/accessibilite">https://www.tresor.gouv.qc.ca/accessibilite</a>).

Si le prestataire intègre lui-même du contenu au site, il devra s'assurer de respecter ces normes.

# 22. Application mobile

En plus d'avoir une version web responsive, la plateforme doit pouvoir exister en version applicative (voir l'annexe V pour les fonctionnalités souhaitées. Le prestataire doit proposer, avec un coût ventilé et une justification, l'approche technologique souhaitée : applications natives ou progressive app.

# 23. Bilinguisme

La portion visible au public (front-end) devra être bilingue. Tous les termes de la plateforme devront être traduits, qu'ils soient codés (ex. : les labels ou *placeholders* des champs d'un formulaire) ou suggérés aux éditeurs de contenu (ex. : les choix de types d'équipements).

Pour les champs libres (ex. : les descriptions d'item), une traduction automatique doit être proposée par défaut, mais modifiable.

# 24. Bulle d'information (tooltip)

Pour le *back-end*, prévoir le recours à des bulles d'informations pour informer les gestionnaires sur les différents champs à remplir.

# 25. Développement, code et technologies utilisées

La plateforme doit entièrement appartenir au Réseau des URLS après sa création, incluant les licences d'utilisations des extensions achetées (le cas échéant) ou les fonctionnalités sur mesure (développements *custom*). Si le prestataire désire utiliser une extension qui requiert une licence d'utilisation devant être renouvelée périodiquement, il devra en convenir avec l'équipe.

Afin de faciliter l'entretien et les mises à jour ultérieures, le recours à des extensions devrait être limité au minimum et les fonctionnalités créées sur mesure devront être documentées.

Le prestataire devra effectuer ses développements de façon à ce que le site soit supporté par les navigateurs le plus couramment utilisés, soit :

- o Pour les plateformes *desktop* : Chrome, Firefox, Edge et Safari.
- Pour les plateformes mobiles : Safari, Chrome, Android, IE Mobile et Samsung Internet.

# 26. Exportation

Les données peuvent être exportées pour un usage externe au besoin. Par exemple :

- o Tous les comptes utilisateurs, selon leur rôle, au Québec, par région, par point de service.
- o Toutes les réservations, au Québec, par région, date, point de service.
- o Les inventaires, au Québec, par région, par point de service.
- o Les infrastructures, au Québec, par région, par site.

# 27. Hébergement de la plateforme et sauvegardes

Le prestataire doit proposer un hébergement pour la plateforme. L'hébergeur proposé doit être situé au Québec et être reconnu dans le milieu.

L'hébergement doit répondre aux critères de sécurité reconnus dans le milieu. Le prestataire doit avoir la conformité ISO 27001 ou SOC 2 Type II.

Un serveur redondant doit être également prévu.

L'hébergement doit comprendre un système de sauvegarde automatique de façon quotidienne sur une source externe où est hébergée la solution.

En cas de panne, le prestataire et l'hébergeur seront responsables de restaurer une copie de sauvegarde la plus à jour dans un délai de moins de 24 heures.

Le coût annuel doit être ventilé dans la proposition.

Si le prestataire n'héberge pas lui-même la plateforme, il devra demeurer la ressource en interface avec l'hébergeur en assurant une assistance en cas de besoin, 7 jours sur 7, durant les heures normales de travail (entre 8h et 17h). Ce service doit être ventilé dans la proposition.

### 28. Interface API

Le système doit pouvoir permettre l'exportation des données des points de service circonflexe (nom, coordonnées, logo, type, activités à faire) afin de permettre à d'éventuels partenaires de les afficher dans leurs propres outils.

L'exportation des équipements (actifs, voir annexe III) doit également être possible (en lecture seule) afin de permettre à d'éventuels partenaires de les afficher dans leurs systèmes externes de réservation.

### 29. Maintenance annuelle estimée

Le prestataire doit estimer une banque d'heure annuelle pour procéder aux mises à jour annuelles afin de suivre l'évolution technologique. Le coût annuel doit être ventilé dans la proposition.

# 30. Outil statistique

La plateforme doit intégrer un outil statistique tel que Google Analytics (des alternatives peuvent être proposées). L'outil doit pouvoir mesurer les diverses interactions des utilisateurs sur la plateforme (pages visitées, origine des visites, temps passé sur la plateforme, recherches effectuées, etc.). Le prestataire doit prévoir la configuration de certains tableaux de base également.

# 31. Rendu sur mobile (responsive)

La plateforme doit pouvoir s'afficher sur toutes les résolutions d'écran.

# 32. Robot conversationnel (Chatbot) - optionnel

Pour guider les utilisateurs (citoyens) dans l'utilisation de la plateforme, une option envisagée est le recours à un robot conversationnel. Il sévirait à répondre à diverses questions appelées à être bonifiées au fil du temps. Cette fonctionnalité serait évaluée séparément, en option, de la plateforme principale.

# 33. Sécurité globale

Voir la liste des requis à l'annexe VI.

### 34. Trafic estimé

Comme il s'agit d'une nouvelle plateforme, le trafic est inconnu. Nous estimons toutefois la nécessité d'e pouvoir accueillir un nombre important de visiteurs compte tenu de la compagne promotionnelle escomptée. Nous estimons que le trafic pourrait atteindre entre 100 000 et 200 000 mensuellement selon les périodes.

# 35. Validation des comptes inactifs

Prévoir un mécanisme de destruction des comptes utilisateurs non actifs depuis un laps de temps déterminé, par exemple deux ans.

Prévoir un mécanisme de courriel automatique pour aviser les utilisateurs un mois avant la destruction.

### 36. Formation

Une formation initiale devra être dispensée par le prestataire. Une formation doit être prévue pour les administrateurs et une pour les URLS, gestionnaires et contributeurs. Un guide d'utilisateur doit également être disponible pour les personnes à former ultérieurement. Ce guide peut être composé de textes et de courtes vidéos explicatives.

### 37. Échéancier sommaire

Publication de l'appel d'offres	28 février 2024
Date limite pour la réception des propositions	28 mars 2024
Entrevues avec les firmes présélectionnées	4 avril 2024
Sélection du prestataire	10 avril 2024
Démarrage du mandat	25 avril 2024
Maquettes préliminaires	25 juin 2024
Version alpha (Essai d'acceptation)	30 septembre 2024
Version beta de la solution	31 octobre 2024
Livraison de la solution finale	15 janvier 2025

# 38. Résumé des responsabilités

### 38.1. Prestataire

Dans le cadre du mandat, le prestataire devra fournir/réaliser:

- O Un service-conseil pour l'optimisation de l'ergonomie (navigation, compréhension, structure) et des fonctionnalités;
- Le design graphique, incluant la recherche de photos ou images libres de droits pour illustrer, au besoin, des sections du site;
- o Un échéancier de travail détaillé;
- La programmation du site et l'intégration des éléments de base du site (design, entête, codes de suivi, etc.) ainsi que l'intégration du contenu de quelques pages à des fins de contrôle de la qualité;
- o Une formation aux employés désignés pour l'utilisation du système;
- o Proposer une infrastructure d'hébergement et gérer l'hébergement;
- o Transfert de données de Airtable et Parc-o-mètre vers la nouvelle plateforme;
- Faire un test d'intrusion avant le déploiement final et une fois par année par la suite (pendant 3 ans).
- o Soutien pour une période 3 ans :
  - An 1:
    - Correction d'erreurs (bogues) et gestion de l'hébergement afin d'assurer la continuité des affaires (vigie de l'utilisation des ressources, détection d'irrégularités, nouvelles menaces/failles découvertes pouvant impacter la plateforme, etc.).
    - Mises à jour requises pour les navigateurs et systèmes d'exploitation.

### ■ An 2:

- Gestion de l'hébergement afin d'assurer la continuité des affaires (vigie de l'utilisation des ressources, détection d'irrégularités, nouvelles menaces/failles découvertes pouvant impacter la plateforme, etc.).
- Mises à jour requises pour les navigateurs et systèmes d'exploitation.

### ■ An 3:

- Gestion de l'hébergement afin d'assurer la continuité des affaires (vigie de l'utilisation des ressources, détection d'irrégularités, nouvelles menaces/failles découvertes pouvant impacter la plateforme, etc.).
- Mises à jour requises pour les navigateurs et systèmes d'exploitation.
- Proposer un tarif horaire préférentiel en cas d'améliorations/développements ultérieurs demandés. Les demandes seront évaluées en temps et lieu.
- o S'il entend recourir à des sous-traitants, les faire approuver par le client et s'engager à ce que ceux-ci respectent les mêmes exigences;
- o S'engager à respecter les requis indiqués à l'annexe VI.

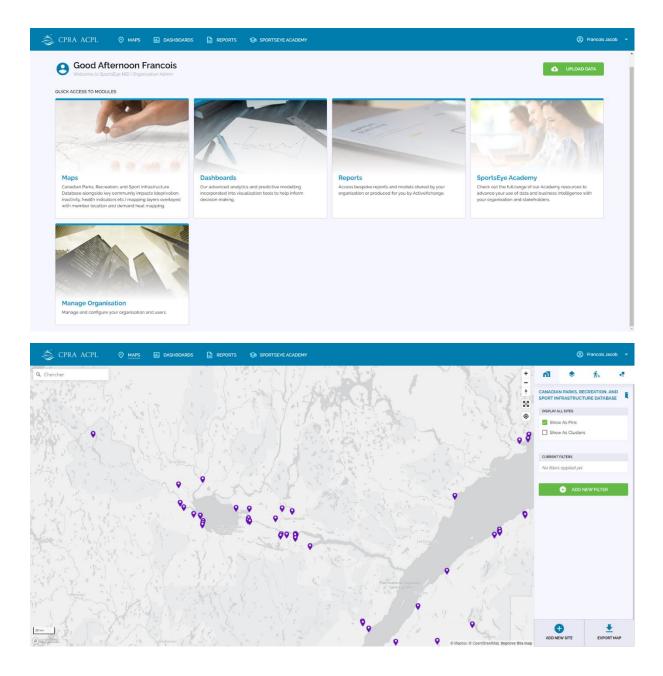
### 38.2. Client

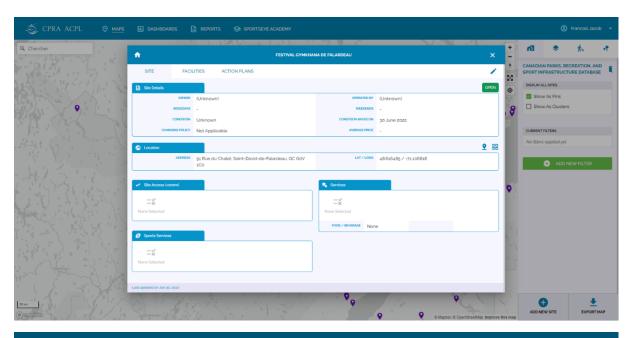
Pour sa part, le client devra :

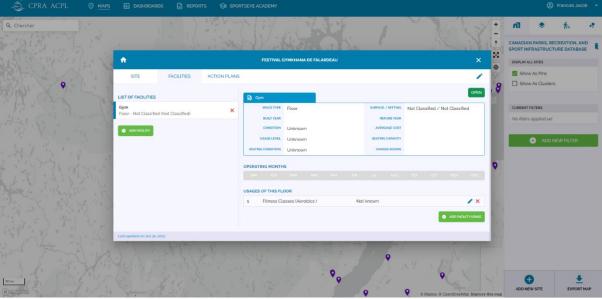
- o Fournir l'accès ou une copie des bases de données existantes;
- o Fournir toute la documentation requise pour la réalisation du mandat;
- o Répondre aux questions du prestataire dans un délai raisonnable;
- o Créer les comptes et intégrer le contenu.

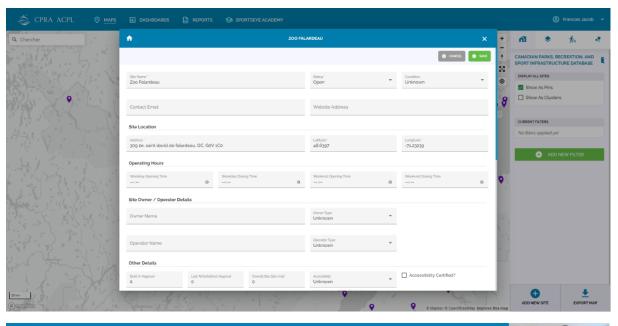
# Annexe I - Canadian Parks, Recreation and Sport Infrastructure Database

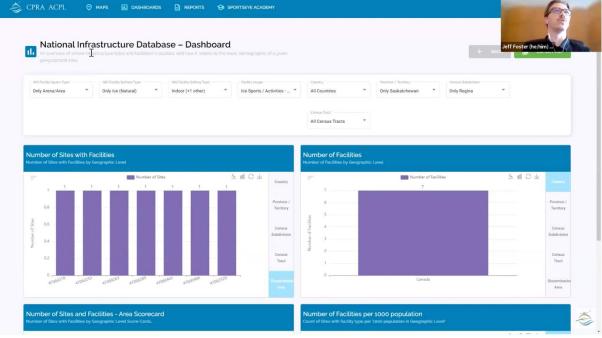
Le projet *Canadian Parks, Recreation and Sport Infrastructure Database* est une initiative similaire pouvant servir de référence pour la portion Gestion des infrastructures de la plateforme (https://www.youtube.com/watch?v=OC8S9afnHrs).

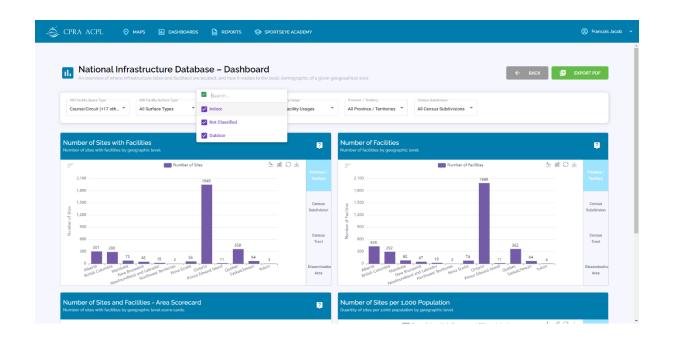


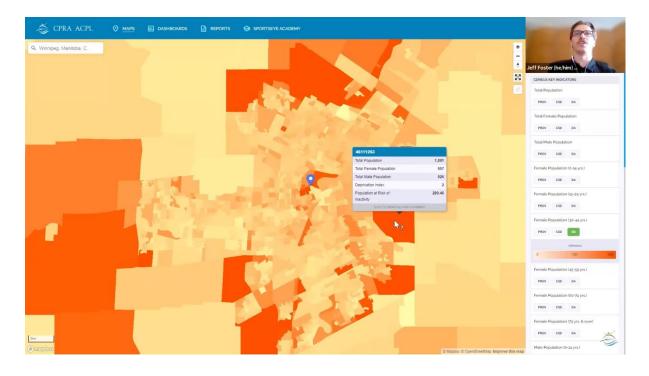
















#### Annexe II – Exemple de rapport d'inspection à la norme Z-614

## RAPPORT D'INSPECTION DES AIRES ET ÉQUIPEMENTS DE JEU

Conformité à la Norme CSA-Z614-20

#### PARC...

#### **VILLE DE**

Le présent rapport d'expertise a été rédigé par : Déposé le : 2022-08-08

# TABLE DES MATIÈRES 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2 2. REGISTRE ET TENUE DE DOSSIER 3





3. PLAN DE L'AIRE DE JEU	6
3.1 AIRE DE JEU # 1	6
REVÊTEMENTS DE SURFACE DANS LA ZONE DE PROTECTION	7
INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS L'AIRE DE JEU	8
GÉNÉRALITÉS	8
MATÉRIAUX	9
SURFACES DE PROTECTION ET AIRES DE CIRCULATION LIBRES (SECTION 14)	12
ACCÈS / SORTIE (SECTION 13) VOIR TABLEAU 2 ANNEXE 3	20
PLATEFORMES, GARDE-CORPS ET BARRIÈRES DE PROTECTION (ARTICLES 13.3 ET 13.4)	22
EXIGENCES VISANT DES COMPOSANTES SPÉCIFIQUES (SECTION 15)	25
4. BILAN DES NON-CONFORMITÉS	40
5. CLASSIFICATION DES DANGERS ET DE LA CONFORMITÉ	41
6. ÉVALUATION COMPLÈTE DE CONFORMITÉ : XX SUR XX OU XX %	35
OF EVALUATION COPIN BUILDE COM CHANTE FAMILION AND COPIN (0	00
ANNEXE 1- CAPACITÉ D'ABSORPTION DES CHOCS DES REVÊTEMENTS DE SURFACE	34
ANNEAE 1- CAFACITE D'ADSORF HON DES CHOCS DES REVETEMENTS DE SORFACE	34
RAPPORT - TEST D'IMPACT	34
RAFFORI - IESI D IMFACI	34
ANNIEVE 2 TADIEAUV 2 2 A DE LA NODME CCA 7614.20	41
ANNEXE 2 - TABLEAUX 2-3-4 DE LA NORME CSA-Z614:20	41

#### 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cette inspection consiste en une évaluation exhaustive de l'aire et de l'équipement de jeu selon les critères établis par la norme CSA Z614:20.

Similaire à l'inspection précédant l'ouverture de l'aire de jeu, cette inspection peut se révéler utile pour comprendre clairement dans quelle mesure un ancien équipement de jeu répond aux exigences actuelles de la norme.

Nom du propriétaire / de l'exploitant :	Site inspecté :
Adresse :	Adresse :





Ville :		,	Ville :			
Code postal :		(	Code postal :			
Responsable :		1	Responsable :			
Téléphone : : (418) XXX-7	xxxx	-	Téléphone : (418) XXX-	xxxx		
Inspecteur :		Poste/Qualif l'inspecteur				
Date de l'inspection :		Condition m	étéo / température :			
Norme utilisée pour l'évaluation :	CSA Z614:20	Méthodologie et outils utilisés pour l'inspection :  Le matériel utilisé lors des inspections est la trousse CSA comprenant :  TRIAX 2015 impact tester, Sonde faux torse, Sonde fausse tête, étalons de mesure de saillies, cabillot de mesure des risques de coincement de cordons, gabarit pour les ouvertures partiellement bornées, unité de mesure des points d'écrasement et de cisaillement des doigts				
			-	ts d'ecrasement		
2. REGISTRE ET TEI	NUE DE DOSSIER	cisailleme	-	ts d'ecrasement		
	NUE DE DOSSIER istre qui atteste de la contie et autres documents	cisailleme	-	□ Insatisfaisant		
1. Existence d'un regi	istre qui atteste de la co ntie et autres documents	cisailleme	□ Satisfaisant Commentaires : À va		et de	
Existence d'un regi la norme, de garan	istre qui atteste de la co ntie et autres documents Article Z614: par le fabricant indiquar	onformité à s. :20 : 6.1, 16.5	□ Satisfaisant Commentaires : À va	☐ Insatisfaisant	et de	





3. Présence de la liste des pièces fournie par le fabricant et instructions détaillées pour l'installation de chaque	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
structure de jeu.	Commentaires : À va	alider par le propriéta	<mark>ire</mark>
Article Z614:20 : 8.1			





4.	Plan illustrant les aires de dégagement des équipements de jeu fourni par le fabricant /	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	concepteur.	Commentaires : À va	alider par le propriéta	ire
	Article Z614:20 : 16.4.1			
5.	Instruction d'entretien fournie par le fabricant / concepteur.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Article Z614:20 : 16.4.2	Commentaires : À va	alider par le propriéta	<mark>ire</mark>
6.	Registre des blessures.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Article Z614:20 : 11.2.5	Commentaires : À valider par le propriétaire		
7.	Consignation des anomalies, des réparations et des mesures correctives.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Article Z614:20 : 11.4	Commentaires : À valider par le propriétaire		
8.	Rapport d'inspection mensuel et annuel présent au dossier. Annuel peut égaler compilation mensuelle.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Article Z614:20 : 11.3.3, 11.3.4	Commentaires : À va	alider par le propriéta	ire
9.	Nom du propriétaire/exploitant et exposé visiblement sur l'aire de jeu et le moyen de le joindre.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
		Classification des da	ngers / cote de confo	rmité :
Article Z614:20 : 11.2.2, 16.1		Commentaires :  11.2.2 : Le nom du propriétaire/de l'exploitant et le moyen de communiquer avec lui doivent être affichés de façon permanente dans l'aire de jeu.		





#### 3. PLAN DE L'AIRE DE JEU

#### 3.1 AIRE DE JEU # 1

INSÉRER ICI LE PLAN DU SITE fournie par le client ou image google map et identifier l'aire de jeu 1

Bassin A	Équipements sur ressort	Balançoire
	Structure de jeu combinée	





#### 4. REVÊTEMENTS DE SURFACE DANS LA ZONE DE PROTECTION

10. Type de matériau :	☐ Sable	☐ Gravillon	☐ Copeaux	
Article Z614:20 : 10.3	☐ Fibre de bois	☐ Synthétique	☐ Gazon	
	Autre(s):			
11. Contamination des surfaces de protection et absence de corps étrangers et bon drainage.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
Article Z614:20 : 10.3.2, 10.4.3, 10.4.8	Classification des da	angers / cote de con	formité :	
	Commentaires:  10.4.4: Puisque les matériaux en vrac pourraient s' détériorer et se déplacer dans les zones d'utilisatio intensive (ex: balançoires et devant les glissoires), inspection et une attention particulières doivent êt exigées pour s'assurer que l'épaisseur et la granule du revêtement de protection sont adéquates.  10.4.5: Les matériaux en vrac doivent être nettoyer ratissés à intervalles réguliers, remplacés ou regans selon le matériau et les conditions d'utilisation. Lou l'ajout de matériau en vrac comme revêtement de protection, une attention particulière doit être por d'éviter une situation de « zone de tassement ». La meilleure façon de l'éviter est de s'assurer que les matériaux sont bien travaillés et bien ameubli. Les de bois d'ingénierie ne devraient pas être travaillés ameublies.			
12. Bordure ou excavation.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
Article Z614:20 : 10.4.2	Classification des da	angers / cote de con	formité :	
	Commentaires :  10.4.2 : Les matériaux en vrac doivent être confinés dan la zone de protection prévue par une méthode de confinement telles des bordures ou une excavation.			
13. Vérification du drainage sur l'équipement et/ou la surface de protection.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
Article Z614:20 : 10.4.8	Classification des dangers / cote de conformité :			
	Commentaires :			





### 5. INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS L'AIRE DE JEU

BASSIN	Dimensions	Type de revêtement	Profondeur	Composante de jeu	Fabricant	Année de fabrication /installation	Groupe d'âge
Bassin A	xx.xxm x xx.xxm (xx.xxp x xx.xxp)		Xx cm	1A- Équipement sur ressort double bateau	Jambette	2001	18 mois à 5 ans
œ ·		Fibre de bois	Xx cm	2A- Structure de jeu combinée	Jambette	2001	5 à 12 ans
Bassin B	xx.xxm x xx.xxm (xx.xxp x xx.xxp)	Sable	Xx cm	3B- Glissoire autonome	Tessier	2022	18 mois à 5 ans
Bassin C	xx.xxm x xx.xxm (xx.xxp x xx.xxp)	Sable	Xx cm	3B- Glissoire autonome	Tessier	2022	18 mois à 5 ans

	-	-		_
			) A I	ITEC
(7)	- 171		RAL	I I F 🤊
•	_ , ,	_	~~-	

☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet





14. Etiquette indiquant : nom du fabricant, moyen de communiquer avec lui et le groupe d'âge.	Classification des dangers / cote de conformité :		
Article Z614:20 : 16	Commentaires: Une étiquette permanente doit être fixée sur chaque structure de jeu et indiquer, de façon limitative, la raison sociale du fabricant, la date de fabrication et un moyen de communiquer avec lui.		
MATÉRIAUX			
15. Matériaux divers : Est-ce que les matériaux utilisés sont adéquats	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Métaux:  • Peints, galvanisés ou autrement traités	Classification des dangers / cote de conformité :		
Revêtements  Peintures ou autres finis non toxique  Bois:  Doit résister à la pourriture et aux insectes (essence naturelle ou traité)  Pierre:  Doivent être durables et respecter les exigences de l'article 9 ((à vérifier par le propriétaire)  Plastique:  Plastique doit résister aux rayons ultraviolets  Cordes:  Corde résistante (âme d'acier ou résistance équivalente), durable  Eau:  Équipement qui utilise l'eau doit disposer d'un moyen de drainage  Absence de substance dangereuse  Pneu qui ne retient pas l'eau, sans bord tranchant, ni protubérance.  Article Z614:20: 7, 7.8.3	avec des matériaux aire de jeu ou dans durabilité de tous le documentée ou mis	ires de jeu doit être fo dont la durabilité a e un environnement ex es nouveaux matériau se à l'essai de façon a ements d'aires de jeu	été démontrée sur une ktérieur similaire. La ux doit être ppropriée par le
Article 2614:20 : 7, 7.8.3			

☐ Satisfaisant

Commentaires:

desserrés facilement.

l'aide d'outils (ex : boulons et visses).

16. Dispositif de recouvrement, de raccordement et de

fixation n'est pas susceptible de se desserrer sans

Article Z614:20: 7.8.1

Plusieurs boulons et visses ne sont

 $\square$  Sans objet

☐ Insatisfaisant

pas muni de dispositif de recouvrement et peuvent être

Les fixations et les dispositifs de raccordement et de recouvrement ne doivent pas se desserrer ni pouvoir être

Classification des dangers / cote de conformité :





	retirés sans outils. Des rondelles d'arrêts, des écrous autobloquants et autres dispositifs de verrouillages doivent être prévus pour tous les écrous et boulons. Les dispositifs de fixation des joints mobiles doivent aussi être fixés solidement pour éviter tout desserrement accidentel.			
17. Les éléments suspendus mobiles (sièges de balançoires) sont reliés à un support fixe (pivot)	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
dont les coussinets ou les surfaces d'appui servent à réduire le frottement ou l'usure.	Classification des da	angers / cote de conf	ormité :	
Article Z614:20 : 7.8.2, 15.6.3	Commentaires :			
18. Les câbles d'acier sont inaccessibles ou recouverts afin de prévenir les blessures dues à des câbles	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
effilochés.	Classification des da	angers / cote de conf	ormité :	
Article Z614:20 : 7.8.2.2	Commentaires:  La couverture des câbles est grandement endommagée devront tous être changés.  Les extrémités des câbles doivent être inaccessibles ou recouvertes pour éviter les blessures causées par l'effilochement du câble. Les câbles et les cordes à âme doivent être protégés de manière à empêcher qu'ils ne s'effilochent, se desserrent et se défassent ou que les jois se déplacent de façon excessive.			
<ul> <li>19. Bris et défauts d'installation</li> <li>Vérification pour s'assurer de l'absence de</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
<ul><li>pièces brisées ou d'équipement endommagé</li><li>Vérification des fondations pour s'assurer</li></ul>	Classification des dangers / cote de conformité :			
<ul> <li>qu'elles sont en bon état et que les coffrages de béton ne ressortent pas du sol</li> <li>Vérification des joints et assemblages (vérification de toutes les composantes pour s'assurer qu'elles sont serrées et sécuritaires)</li> <li>Vérification des composantes pour s'assurer de l'absence de trous ou de fissures où pourraient s'introduire des insectes</li> <li>Vérification des structures pour s'assurer de leur stabilité</li> <li>Plastique sans bris</li> </ul>	Commentaires :			





- Absence de pourriture ou corrosion aux fondations, pattes et piliers
- Absence de rouille affectant la structure (corrosion)

Article Z614:20: 11.2.1, 8.3.1,8.3.2.4,9.2





#### 6. SURFACES DE PROTECTION ET AIRES DE CIRCULATION LIBRES (SECTION 14)

20. Une zone de protection (ZP) de 1,8 m existe autour d'un équipement fixe.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Aucune exigence si l'équipement est conçu pour	Classification des dangers / cote de conformité :		
permettre à l'utilisateur de ne pas quitter le sol pendant le jeu. Un espace suffisant et un dégagement vertical doivent être assurés.	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.2.1			
金、水平			
21. Équipements berçants/sur ressorts.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Utilisation assis: ZP de 1,8 m  Utilisation debout ZP minimum de 2,1 m dans le sens du mouvement et de 1,8 m dans les autres	tion des dangers / cote de conformité :		
sens.  Le chevauchement de la ZP est permis. À l'écart des voies de circulation	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.2.2, 14.10			





22. Équipements tournants  Axe vertical <= à 1 m avec axe <= 45° ZP de 1,8 m ZP peut chevaucher.  Axe vertical > que 1 m avec axe <= 45° ZP min de 2,7 m dont 1,8 m ne peut pas être chevauché.  Axe horizontal <= 45° ZP 1,8 m pas de chevauchement dans le sens du mouvement. Peut être attaché à une structure de jeu combinée.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Classification des d	angers / cote de conf	ormité :
	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.3 voir figure 22			
23. Balançoires à axe simple. ZP en longueur : 2Y pas de chevauchement (Y= siège occupé au pivot). ZP	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
en largeur : 1,8 m à partir du centre du siège. ZP sur les côtés 1,8 m de la poutre en demi-cercle	Classification des dangers / cote de conformité :		
partageable. ZP des portiques adjacents axe simple peuvent se chevaucher. ACL 1,8 m requis.	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.4.1			





			·
24. Balançoires avec sièges protégés dans aire de jeu clôturée pour tout-petits. ZP en longueur : 2Y pas de chevauchement. ZP en largeur incluant structure : 1,8 m à partir du centre du siège.  ACL non requis si Y <= 2,4 m Aires de jeu clôturées pour tout-petits	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Classification des da	angers / cote de conf	ormité :
	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.4.1.2 et 14.11.2			
25. Balançoire tournante. ZP : 2Y, ZP portique : 1,8 m de la poutre supérieure, ACL 1,8 m. ZP et ACL	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
peuvent se chevaucher si adjacentes (2 portiques) en ligne droite et distance entre les portiques est	Classification des dangers / cote de conformité :		
de 1,8 m.	Commentaires :		
Article Z614:20 : 14.4.2			





26. Balançoire combinée. ZP : 2Y et ACL 1,8 m propre à chaque élément suspendu. ZP portique : 1,8 m de la poutre supérieure. Aucun chevauchement	☐ Satisfaisant ☐ Insatisfaisant ☐ Sans objet  Classification des dangers / cote de conformité :		
possible. Article Z614:20 : 14.4.3	Commentaires :		
27. Glissoires. ZP de 1,8 m de chaque côté. ZP à la sortie au moins 1,8 m dans le sens de la descente.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
AC 1,8 m dans le sens de la descente + dégagement de 525 mm de chaque côté.	Classification des dangers / cote de conformité :		
	Commentaires :		
<ul> <li>Si H plateforme &lt;= 1,2 m : ZP 1,8 m, pas de ACL</li> <li>Si H plateforme entre 1,2 m et 1,8 m : ZP 1,8 m, ACL 1,8 m</li> <li>Si H plateforme entre 1,8 m et 2,4 m : ZP = H, ACL 1,8 m</li> <li>Si H plateforme &gt; 2,4 m : ZP 2,4 m, ACL 1,8 m</li> </ul>			
Article Z614:20 : 14.5			





28. Glissoire pour talus.  Pas besoin ZP à la plateforme de départ.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
ZP à la fin du talus entre 1,8 m et 2,4 m selon la H. Rien dans la zone de dégagement de 525 mm de	Classification des da	angers / cote de conf	formité :
chaque côté. Lit de la glissoire max 300 mm à partir du sol.  Article Z614:20 : 14.6, 14.5.2	Commentaires :		
, , ,			
			I
29. Glisseur sur rail. ZP 1,8 m dans toutes les directions à partir de la structure.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Article Z614:20 : 14.7, figure 34	Classification des dangers / cote de conformité :		
	Commentaires :		
			ı
30. Câbles à glisser. ZP 1,8 m dans toutes les directions à partir de la structure.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Article Z614:20 : 14.8, figure 35		angers / cote de conf	ormité :
	Commentaires :		







#### 7. EXIGENCES DE PERFORMANCE (SECTION 12)

31. Ouverture rigide ou non rigide conforme : mise à l'essai avec fausse-tête et faux-torse.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
	Classification des da	angers / cote de conf	ormité :	
	Commentaires :			
32. Ouvertures partiellement bornées pour les coincements de tête et de cou conformes : mise à	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
l'essai avec la partie A puis la partie B de la sonde en forme de poisson.	Classification des dangers / cote de conformité :			
Article Z614:20 : 12.2.4, Annexe 1	1 Commentaires :			
33. Angle d'ouverture d'au moins 55 degrés ou le côté le plus bas est égal ou inférieur à l'horizontale.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
	Classification des dangers / cote de conformi		ormité :	
Les angles de moins de 55 degrés vers le haut, formés de câble, chaîne, corde <u>et</u> à moins de 610 mm du sol sont exemptés des exigences.	Commentaires :			
Article Z614:20 : 12.2.5				
Figure 4 et 6				
<ul> <li>34. Points et bords tranchants, saillies et surfaces</li> <li>À moins d'indication contraire, les extrémités</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet	
ouvertes à découvert de tous les tubes doivent être munies de couvercles ou de bouchons	Classification des da	Classification des dangers / cote de conformité :		
qu'il n'est pas possible de retirer sans outils (sauf si repose sur le sol, ne fasse partie intégrante d'une occasion de jeu). Doit	Commentaires :			





répondre aux exigences pour les saillies et projections.  Boulon de + 2 filets accessible n'ayant pas été ébardé (Ébarder signifie ôter les parties excédantes et superflues, donc faire une finition).			
Article Z614:20 : 12.3			
35. Rayon de courbure de 6,35 mm au minimum pour tous les coins et les bords des éléments suspendus	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
est recommandé (sièges de balançoires).	Classification des d	angers / cote de conf	ormité :
Article Z614:20 : 12.3	Commentaires :		
36. Surface non rugueuse. Surface lisse continue, sans fentes ni risque d'accrochage (toute surface sur	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
laquelle un utilisateur peut s'asseoir ou glisser)	Classification des dangers / cote de conformité :		
Article Z614:20 : 12.3.3	Commentaires :		
37. Saillies et projection : mise à l'essai avec étalons de mesure prévus à cet effet	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Article Z614:20 : 12.3.3	Classification des d	angers / cote de conf	ormité :
	Commentaires :		
38. Absence de risques d'accrochage : mise à l'essai avec étalon de 3 mm :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul><li>Au-dessus du plan horizontal :</li><li>✓ Taille des saillies n'augmente pas (visses en</li></ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
champignons) ✓ Zones intérieures de la glissoire	Commentaires :		
Article Z614:20 : 12.4.1 à 12.4.4 et 12.4.6.4 figure 18			
39. Dispositifs de fixation :  ● Fermés à moins de 1 mm	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Esses conformes	Classification des da	ngers / cote de confo	ormité :





Article Z614:20 : 12.4.5, Figure 13	Commentaires :		
40. Risque d'accrochage de cordons aux glissoires et mât de descente : mise à l'essai au cabillot.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
(appliquer une force de 11,24 lb pendant 10 sec.) Article Z614:20 : 12.4.6 (glissoire), 12.4.7 (mât)	Classification des da	angers / cote de confo	ormité :
	Commentaires :		
41. Points d'écrasement et de cisaillement. Pas de risque d'accrochage.	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Article Z614:20 : 12.5, 15.5.1.2	Classification des da	angers / cote de confo	ormité :
	Commentaires :		
42. Éléments suspendus non rigides (corde, câble, etc.):	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	$\square$ Sans objet
<ul> <li>Doivent être au-dessus de 2.1 m</li> <li>Si plus bas, doivent être &gt; 25 mm et de</li> </ul>	Classification des da	angers / cote de confo	ormité :
<ul> <li>couleurs vives; pas inférieur à 45°</li> <li>Boucles: Doit être retenus aux deux extrémités et absence de risque d'enroulement (boucle dont le périmètre intérieur &gt; 125 mm)</li> <li>Les cordes en fibres ne doivent pas être utilisées pour suspendre les balançoires</li> <li>Anneaux et barreaux suspendus mobiles, la distance entre le pivot le plus élevé et le bas du dispositif de préhension ne doit pas être supérieure à 380 mm</li> <li>Tout élément flexible (chaîne, câble, pièce de raccordement (crochet en S) utilisé pour suspendre l'anneau ou le barreau, doit avoir une longueur totale d'au plus 180 mm</li> <li>Exceptions: balançoires à sièges protégés et sièges de balançoires de l'annexe H, les filets à grimper, les composantes au sol auxquelles sont fixés des dispositifs de manipulation (ex., cordes, chaînes, câbles d'un équipement musical) dont la longueur entre le point de fixation et l'extrémité du dispositif de manipulation doit être d'au plus 610 mm et est exempté de cette exigence de boucle si le point de fixation se trouve à au plus 685 mm au-dessus de la surface sousjacente</li> </ul>	Commentaires :		





|--|

#### 8. ACCÈS / SORTIE (SECTION 13) voir tableau 2 annexe 3

<ul> <li>43. Escalier, échelle à marches et rampes</li> <li>Largeur et profondeur des marches conformes au tableau 2</li> <li>Rampe (pente &lt;= 1:8) Longueur /hauteur</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Classification des da	ngers / cote de confo	ormité :
<ul><li>Escalier (pente &lt;= 50 degrés</li><li>Échelle à marches (50 à 75 degrés)</li></ul>	Commentaires :		
Article Z614:20 : 13. Tableau 2			
<ul> <li>44. Conformité des accès :</li> <li>Équidistants des marches et barreaux à ± 6 mm et</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
horizontaux à ± 2 degrés exception 1ere marche  Marches et les barreaux ne retiennent pas l'eau ou ne favorisent pas l'accumulation de débris  Respect des spécifications du tableau 2	Classification des da	ngers / cote de confo	ormité :
	Commentaires :		
Article Z614:20 : Tableau 2, 13.1.1 à 13.1.3			
45. Main courante (MC) des accès :  • Escalier et rampe : 2 mains courante à deux	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
hauteurs, la plus basse entre 350 mm et 550 mm, la plus haute entre 725 mm et 950 mm  Échelle à marches : 1 main courante chaque côté à une hauteur. 18 mois-5 ans – 725 mm max., 5-12	Classification des dangers / cote de conformité :		
	Commentaires :		
ans - 950 mm max  • Échelle : non requis			
<ul> <li>Un seul plan de marche : main courante ou équivalent des 2 côtés</li> </ul>			
<ul> <li>Main courante dès la première marche</li> <li>Diamètre entre 24 mm et 40 mm</li> </ul>			
<ul> <li>Main courante des escaliers et des échelles à marche : se prolongent jusqu'à la plateforme</li> </ul>			
Article Z614:20 : 13.1.4, 13.3.1			
46. Escalier en colimaçon :  • Escalier conforme aux articles précédents (point	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
46)	Classification des da	ngers / cote de confo	ormité :





<ul> <li>La plus grande profondeur de marche : 18 mois -5 ans : doit être d'au moins 175 mm, 5-12 ans : doit être d'au moins 200 mm</li> <li>Main courante au périmètre extérieur seulement</li> </ul>	Commentaires :
Article Z614:20 : 13.2.1	





47.	Appareil à grimper (dans une structure de jeu, combiné ou autonome) :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	<ul> <li>Grimpeur arqué ou souple ne doit pas être le seul accès à une structure de jeu pour les 18 mois-5</li> </ul>	Classification des da	angers / cote de confo	ormité :
<ul> <li>Souple : solidement fixé, attache sous le niveau du sol et les enfants 18 mois à 5 ans peuvent mettre les 2 pieds au même niveau avant de passer à un autre niveau</li> <li>Barreau de 24 mm à 40 mm</li> <li>Des supports facilitent l'accès à la plateforme</li> <li>La plateforme d'arrivée du grimpeur ne doit pas être à un niveau supérieur à celle de la structure à laquelle elle est fixée</li> </ul>	Commentaires :			
	Article Z614:20 : 13.2.2			
). P	LATEFORMES, GARDE-CORPS ET BARRIÈ	RES DE PROTEG	CTION (ARTICLES 13	3 FT 13.4\

48.	Passage de la zone d'accès à la plateforme :  • Main courante des escaliers et des échelles avec	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
•	marches doivent se prolonger jusqu'à la plateforme • Présence d'un support pour s'agripper pour faciliter	Classification de	s dangers / cote de	conformité :
	<ul> <li>l'accès à la plateforme</li> <li>Échelle à barreaux, élément souple et grimpeur arqués, plateforme ne doit pas être au-dessus de la SJD qu'elle dessert</li> </ul>	Commentaires :	:	
	Article Z614:20 : 13.3			
49.	Plateforme, palier, passerelle, rampe, escaliers et autre surfaces de transition désignée	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	<ul> <li>Surface horizontale (Vérifier avec RA, tolérance de +/- 2 degrés)</li> </ul>	Classification de	s dangers / cote de	conformité :
	<ul> <li>Ne retient pas l'eau ni les débris</li> <li>GC ou BP : 18 mois-5ans &gt; 500 mm, 5-12ans &gt; 750 mm</li> <li>BP obligatoire si 18 mois-5ans &gt; 750 mm, 5-12 ans &gt; 1,2 m</li> </ul>	Commentaires :		
	Article Z614:20 : 13.4			
50.	Plateformes adjacentes	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet





Élément d'accès requis si différence de niveau 18 mois Classification des dangers / cote de conformité : - 5ans > 300 mm, 5-12 ans > 450 mm Commentaires: Article Z614:20: 13.4.5 Figure 21 Exigences visant les plateformes adjacentes (voir les articles 13.4.5.1 et 13.4.5.3) Élément d'accès -Contremarche Plateforme de 1,8 m (70,87 po) de hauteur Si la différence de hauteur est > 300 mm (11,81 po) pour les structures destinées à des enfan de 18 mois à 5 ans ou > 450 mm Plateforme de (17,72 po) pour les structures destinées à des enfants de 1,2 m (47,24 po) de hauteur 5 à 12 ans, un élément d'accès est requis Plateforme de Si la différence de hauteur est ≤ 300 mm (11,81 po) 900 mm (35,43 po) de hauteu pour les structures destinées à des enfants de 18 mois à 5 ans ou < 450 mm (17,72 po) pour les structures destinées à des enfants de 5 à 12 ans, un élément d'accès n'est pas requis





51.	Garde-corps:  • Pas de SJD	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>Ouverture des accès &gt; 375 mm : présence d'une traverse supérieure + spécifications de la figure 20</li> <li>Bord inférieur : 18 mois-5ans &lt; = 575 mm, 5-12ans &lt; = 700 mm</li> <li>Surface supérieure : 18 mois-5ans &gt; = 725 mm, 5-12 ans &gt; = 950 mm</li> <li>Au moins 1 endroit &gt; 375 mm entre 525 mm et 950 mm</li> </ul>	Classification des d	Classification des dangers / cote de conformité :		
	Commentaires :			
	Article Z614:20 : 13.4.3, tableau 3			
52.	Barrière de protection :  Pas de SJD	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	<ul> <li>Pratiquement impossible d'y grimper</li> <li>Ouverture des accès &gt; 375 mm : présence d'une</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
	traverse supérieure + spécifications de la figure 20	Commentaires :		
	• REQUIS si surface : 18 mois-5ans > 750 mm, 5-12 ans > 1,2 m			
	<ul> <li>Surface supérieure : 18 mois-5 ans &gt; = 725 mm, S &gt; = 950 mm</li> </ul>			
	<ul> <li>Obligatoire si &gt; 1,2 m pour escalier</li> <li>Au moins 1 endroit &lt; = 375 mm entre 525 mm et 950 mm</li> </ul>			
<ul> <li>Moyen ou dispositif e plateforme supérieur</li> </ul>	<ul> <li>Moyen ou dispositif empêchant les chutes d'une plateforme supérieure sur une plateforme inférieure ou par-dessus une barrière de</li> </ul>			
	Article Z614:20 : 13.4.4, tableau 3			





#### 10. EXIGENCES VISANT DES COMPOSANTES SPÉCIFIQUES (SECTION 15)

<ul> <li>Toiture et pare-soleil : ne doit pas avoir de SJD si la ligne de toiture est &lt; que 2,1m</li> <li>Aucune accumulation d'eau</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Poteau de support d'équipement où l'utilisateur ne touche plus le sol ne doit pas avoir de SJD</li> </ul>	Commentaires :		
Article Z614:20 : 15.16, 15.18, 15.19, 16.18	Н:		
54. POUTRE D'ÉQUILIBRE :  • H chute : 18 mois-5 ans : H < = 300 mm, 5-12ans :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
H < = 400 mm  ● Pas de risque de trébuchage	Classification des d	angers / cote de con	formité :
Article Z614:20 : 15.2, tableau 4	Commentaires :		
<ul> <li>55. APPAREILS À GRIMPER RIGIDES :</li> <li>Les barreaux : 24 mm – 40 mm</li> <li>H chute : calculée aux points les plus élevés (équipement autonome)</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Les appareils à grimper utilisés comme moyens d'accès à d'autres composantes doivent fournir</li> </ul>	Commentaires :		
<ul> <li>des appuis pour les mains d'un utilisateur qui monte.</li> <li>Grimpeur arqué autonome non recommandé pour les 18 mois - 5 ans</li> </ul>			
Article Z614:20 : 15.2.1,13.2.2.5, tableau 4			
56. ÉQUIPEMENT POUR LE HAUT DU CORPS, ANNEAUX D'EXERCICE ET TRAPÈZE :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>Anneaux, trapèze non recommandé pour les aires de jeu publiques</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Entraxe entre des barreaux fixes : max. 375 mm</li> <li>Le diamètre des poignées : 24 mm – 40 mm</li> </ul>	Commentaires :		
<ul> <li>Les poignées rigides ne doivent pas pouvoir tourner sur leur axe</li> <li>La distance qui sépare la première poignée et le</li> </ul>	HAUTEURS		
<ul> <li>La distance qui sépare la première poignée et le bord d'attaque : max. 250 mm (Lorsque plateforme)</li> </ul>	Maximale :		
	Départ :		





<ul> <li>Si le départ au pied est un barreau, la première poignée : entre 200 mm et 250 mm</li> <li>La hauteur maximale de l'équipement pour le haut du corps : 18 mois-5 ans : max. 1,5 m, 5-12ans : 2,1 m</li> <li>La hauteur maximale de la structure de départ ou d'arrivée : 18 mois-5ans : max. 450 mm, 5-12ans : max 900 mm</li> </ul> Article Z614:20 : 15.3, 15.8, tableau 4			
<ul> <li>57. MÂT DE DESCENTE :</li> <li>Dégagement entre les structures et le mât : entre</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
450 mm à 500 mm ● Accès à partir d'une seule hauteur	Classification des d	langers / cote de cor	nformité :
<ul> <li>Distance - surface de la plateforme - sommet du mât : min. 1.5 m</li> <li>Le diamètre du mât de descente : max. 50 mm</li> <li>Le mât est continu sans changement abrupt de direction, lisse et sans soudure ou joint</li> <li>L'ouverture du garde-corps ou barrière de protection ne dépasse pas 375 mm</li> <li>Si pas de plateforme, la distance entre le haut du mât et la surface de protection doit être de 1,5 m maximum.</li> <li>Non recommandées pour enfants &lt; 5 ans</li> </ul> Article Z614:20 : 15.5, figure 36	Commentaires :		
<ul> <li>58. GLISSOIRE - PLATEFORME DE DÉPART :</li> <li>Profondeur : min. 350 mm pour les structures de</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
jeu combiné et min. 550 mm glissoire autonome  La largeur de la plateforme de départ doit être	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>égale ou supérieure à l'entrée de la glissoire</li> <li>Exigences visant les garde-corps ou barrières de protection applicables à la surface de la</li> </ul>	Commentaires :		
plateforme	H:		
Article Z614:20 : 15.6.2			
59. GLISSOIRE - SECTION D'ATTENTE (s'il y a lieu) et ENTRÉE SECTION GLISSANTE :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>La pente ne peut dépasser 18 degrés à l'horizontale</li> </ul>	Classification des d	langers / cote de cor	nformité :
<ul> <li>Les mains courantes ou autres appuis doivent faciliter le passage de la position debout à assise</li> <li>Un dispositif incite les utilisateurs à s'asseoir</li> </ul>	Commentaires :		





	Dispositif pour empêcher les chutes latérales			
	Article Z614:20 : 15.6.3 et 15.6.4			
60.	SECTION GLISSANTE:  • Surface de glisse lisse, sans fente ni espace	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	<ul><li>Le ratio hauteur/longueur ne dépasse pas 0,577</li><li>50 degrés max.</li></ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
	<ul> <li>La largeur minimum 18 mois-5 ans : 300 mm, 5-12 ans : 400 mm</li> <li>Les rebords latéraux ont une hauteur minimum de 100 mm</li> <li>Norme sur les changements d'angle respectée et aucune zone de gravité zéro</li> <li>Glissoire courbe conçue pour empêcher les chutes latérales</li> <li>Diamètre glissoire à tube &gt; = 575 mm</li> <li>Article Z614:20 : 15.6.5 figure 37, 38, 39 et 40</li> </ul>	Commentaires :		
61.	GLISSOIRE - SORTIE :  • Ne retient pas l'eau	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	<ul> <li>Longueur de la section de sortie : min. 275 mm</li> <li>Avoir une pente entre 0° et -10° par rapport à</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Avoir une pente entre 0° et -10° par rapport à l'horizontale</li> <li>Extrémité arrondie rayon minimum : 10 mm et pas de bords tranchants</li> <li>Si H &lt; = 1,2 m, hauteur sortie doit être entre 0 et 275 mm</li> <li>Si H &gt; 1,2 m, hauteur sortie doit être entre 175 et 380 mm</li> </ul>	Commentaires :			
	Article Z614:20 : 15.6.6, figure 40 et 41			
62.	GLISSOIRE - DÉGAGEMENT :  • 525 mm à partir des rebords internes de la	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	glissoire et 1,5 m en hauteur vis-à-vis couloir de glisse (sauf exception) (533 mm pour les	Classification des d	angers / cote de con	formité :
	glissoires spiralées)  Article Z614:20 : 15.6.7, figure 42 et 43	Commentaires :		
63.	GLISSOIRE À ROULEAUX :  • Ne présente pas d'ouverture ou d'espace de plus	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
•	de 5 mm	Classification des dangers / cote de conformité :	formité :	





<ul> <li>Attention au point d'écrasement de plus de 5 mm</li> <li>Article Z614:20 : 15.6.8</li> </ul>	Commentaires :		
<ul> <li>64. GLISSOIRE POUR TALUS</li> <li>Section attente ou entrée = profondeur de 550 mm et être à peu près horizontale</li> <li>être aussi large que le lit glissant</li> <li>Un dispositif incite les utilisateurs à s'asseoir</li> <li>Rien ne doit obstruer la sortie</li> <li>H chute = 1 m de la surface de protection</li> </ul> Article Z614:20 : 15.6.9, figure 33	☐ Satisfaisant  Classification des d  Commentaires :	□ Insatisfaisant angers / cote de con	□ Sans objet formité :
<ul> <li>65. BALANÇOIRES À AXE SIMPLE:</li> <li>Installées loin des autres structures de jeu et des aires de déplacement</li> <li>Ne doit pas faire partie d'une structure de jeu combinée</li> <li>Portique décourage l'escalade et ne contient aucune SJD</li> <li>2 balançoires par baie</li> <li>Support pourvu d'un dispositif qui réduit l'usure et se déplace dans le sens du mouvement</li> <li>Distance horizontale entre sièges : ≥ 600 mm à 1,5 m du sol</li> <li>Distance horizontale structure – siège : ≥ 750 mm à 1,5 m du sol</li> <li>Chaînes crées une forme de trapèze inversé – ≥ 550 min. entre les attaches sur le support</li> </ul>	□ Satisfaisant □ Insatisfaisant □ San  Classification des dangers / cote de conformité :  Commentaires : Distance horizontale entre sièg 600 mm  Entre le siège 5 & 6/560mm  Distance horizontale structure - ≥ 750 mm : Non-conformités : 1 / 700mm 2 / 560mm 3 /730mm		entre sièges : ≥
Article Z614:20 : 15.7		lement remettre le distances selon le ta	





	Pivot  Hauteur  de chute  Dessus du revêtement de protection  A 600 mm  (23,62 po) min.	Dégagement de la baie de 500 mm (13,69 po) min. (1	Portique  Portique  Portique  1.5 m  (59,06 po)  750 mm  (29,55 po) min.
66. Éléments suspendus  • Doivent être lisses et à bords arrondis sans	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
points ou de bords tranchants accessibles  • Attestation indiquant qu'ils ont été mis à l'essai conformément aux exigences en matière d'absorption des chocs  Article Z614:20 : 15.7, 12.3	Classification des d	angers / cote de conf	formité :
	Commentaires:  15.7.4.1: Les éléments suspendus doivent être lisses et à bords arrondis sans points ou de bords tranchants accessibles  Attestation indiquant qu'ils ont été mis à l'essai conformément aux exigences en matière d'absorption des chocs (15.7.7): À vérifier par le propriétaire dans les documents d'achat des sièges.		
Élément suspendu pour utilisation simple :  Siège pour un seul utilisateur	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul><li>Longueur min. : 300 mm</li><li>Largeur min. 100 mm</li></ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Siège à ≥ 300 mm min. du sol</li> <li>Article Z614:20 : 15.7</li> </ul>	Commentaires :		
Siège pour tout-petits :  Support de tous les côtés et entre les jambes	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>Comporte des parois fixes sur tous les côtés</li> <li>Siège à ≥ 600 mm min. du sol</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
Article Z614:20 : 15.7	Commentaires :		
Siège pour utilisateurs multiples :  Un seul élément suspendu dans une même baie	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Siège à ≥ 300 mm min. du sol	Classification des dangers / cote de conformité :		





Article Z614:20 : 15.7	Commentaires :		
<ul> <li>67. BALANÇOIRES À AXES MULTIPLES :</li> <li>Non fixées à une structure de jeu combinée et</li> </ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>loin des autres structures</li> <li>Portique décourage l'escalade et ne contient aucune SJD</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Support pourvu d'un dispositif qui réduit l'usure</li> <li>Pas plus de 1 élément suspendu pour chaque baie</li> <li>Siège à ≥ 300 mm min. du sol</li> <li>Dégagement = Y + 750 mm</li> </ul>	Commentaires :		
	H : Y + 750mm		
Article Z614:20 : 15.7.5.2			
68. BALANÇOIRES COMBINÉES :  • Dégagement à moins de 750 mm (29,53 po) de	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
Article Z614:20 :15.7.5.3	Classification des dangers / cote de conformité :		
	Commentaires :		
	H:		
<ul><li>69. ANNEAUX ET TRAPÈZE :</li><li>Non recommandés dans les aires de jeu</li></ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
publiques  Article Z614:20 : 15.8	Classification des dangers / cote de conformité :		
Article 2014:20 : 1510	Commentaires :		
70. ÉQUIPEMENT TOURNANT AXE VERTICAL :  • Plateforme continue et approximativement	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul><li>circulaire et sans oscillation</li><li>Tourne sur un axe à 45° ou moins de la verticale</li></ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul><li>Zone de circulation faible</li><li>Aucune pièce ne dépasse le périmètre de la</li></ul>	Commentaires :		
<ul> <li>plateforme</li> <li>La hauteur de chute est la SDJ</li> <li>Sur le périmètre extérieur, la distance entre le dessous de la plateforme et la surface de protection doit permettre le passage de la fausse tête</li> </ul>	H: SJD:		





	<ul> <li>Les enfants doivent pouvoir s'agripper de façon sécuritaire – poignée (24 mm-40 mm) prise de main largeur maximale 61 mm</li> <li>Ne doit pas osciller</li> <li>Pas de point d'écrasement ou de cisaillement</li> <li>Dessous la plateforme doit permettre le passage de la sonde tête (sauf si le diamètre &lt; 500 mm</li> <li>Destiné aux utilisateurs âgés de 18 mois à 5 ans et dont le diamètre maximal est supérieur à 1 m, doit être doté d'un dispositif limiteur de vitesse</li> <li>Diamètre maximal inférieur ou égal à 1 m ou 5 à 12 ans n'a pas besoin d'un dispositif limiteur de vitesse</li> </ul> Article Z614:20 : 15.9 figure 46 et 51			
71.	BASCULES:  Non recommandées pour les enfants < 5 ans,	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
sauf si mécanisme de centrage  Matériaux amortis les chocs sous le siège		Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Absence de point d'écrasement et de cisaillement</li> <li>Poignées 24 mm à 40 mm, une seule main - longueur min. : 75 mm, 2 mains - longueur min. : 150 mm</li> <li>Poignées ne dépassent pas les côtés du SIÈGE</li> </ul>	Commentaires: Le bassin X n'a rien pour amortir les chocs.  15.10.2 Un matériau qui amorti les chocs, comme des pneus d'automobiles, doit être encastré dans le revêtement de protection sous-jacent, aux extrémités de la bascule ou fixé sous chaque point d'occupation			
	<ul> <li>H max: 1500 mm</li> <li>Distance entre bascules ≥ 1,2 m</li> </ul> Article Z614:20: 15.10 figure 47	H : Point le plus élevé de la bascule :		
	Article 2014.20 : 15:10 ligure 47			
72.	<b>ÉQUIPEMENT BERÇANT À RESSORTS :</b> <ul><li>Siège conçu pour minimiser le nombre</li></ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
	d'occupants  Poignée 24 mm à 40 mm, une seule main -	Classification des dangers / cote de conformité :		
	<ul> <li>longueur min.: 75 mm</li> <li>2 mains - longueur min.: 150 mm</li> <li>Repose-pieds au moins 90 mm</li> </ul>	Commentaires :		
La hauteur du siège(au repos) du revêtement de surface : entre 350 mm et 700 mm		H : Hauteur du siège depuis le sol :		
	Article Z614:20 : 15.11			
73.	BÛCHES ROULANTES :	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet





<ul> <li>Non recommandées pour enfants &lt; 5 ans</li> <li>Poignées rigides présentes et entre 24 mm et</li> </ul>	Classification des d	angers / cote de con	formité :
Hauteur maximale du rouleau ne dépasse pas	Commentaires :		
450 mm  Article Z614:20 : 15.12	H : SJD la plus élevée :		
<ul><li>74. GLISSEUR SUR RAIL :</li><li>Non recommandé pour enfants &lt; 5 ans</li></ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>La profondeur des plateformes d'arrivée : 900 mm min.</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Les éléments structuraux ne posent pas de risques d'obstruction pendant l'utilisation</li> </ul>	Commentaires :		
<ul> <li>Zone d'évolution libre de 900 mm de chaque côté des poignées et tout le long du parcours</li> <li>Entraxe rails adjacents : 1,2 m min. lorsque reliés à une structure de soutien</li> <li>Parties inférieures des poignées : h d'au moins 1.6 m</li> <li>H maximale des poignées ne doit pas dépasser 1,95 m</li> <li>Parties roulantes encastrées non visées par écrasement</li> </ul>	H: « Hauteur maximal non soumise à H	e de l'équipement »	. Poutre sans SJD
Article Z614:20 : 15.13			
<ul><li>75. CÂBLES À GLISSER :</li><li>Pas recommandés pour enfant &lt; 5 ans</li></ul>	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
<ul> <li>Câble au moins à 2.1 m</li> <li>Poignée entre 1,7 m et 2,4 m</li> </ul>	Classification des dangers / cote de conformité :		
<ul> <li>Poignée entre 1,7 m et 2,4 m</li> <li>Distance entre poignée et câble ≥ 375 mm</li> <li>Poignée bord arrondi et rayon minimal de 9 mm</li> <li>Trajet sans obstacles de la charpente</li> <li>Butés aux extrémités</li> <li>Calculé sans poids</li> <li>Vitesse max de 5 m/s et à l'arrivée de 2m /s</li> </ul> Article Z614:20 : 15.14 figure 35, 49	Commentaires : H : SJD la plus élevée :		
TC FILETC À CRIMADER :	Cariofaire and		□ Cana abiat
<b>76. FILETS À GRIMPER :</b> Les filets à grimper verticaux, les filets inclinés ou les structures à mailles bidimensionnelles ou	☐ Satisfaisant	☐ Insatisfaisant	☐ Sans objet
tridimensionnelles sont des exemples.	Classification des dangers / cote de conformité :		
Résistant au vandalisme	Commentaires :		





- Les éléments pour s'agripper : entre 16 mm et 40 mm
- Les raccordements ne se relâchent pas et non détachable
- Les raccordements à la fondation ne posent pas de risques de trébuchement et sont situés en dessous de la surface de protection
- Pièce souple doit être fixée au deux extrémités et absence de boucles
- Protection des raccordements
- Aucune saillie et accrochage
- Les dimensions des mailles des filets a grimper doivent être conformes aux exigences générales sur la protection contre les risques de coincement de la tête ou du cou sans charge
- Pas d'ouverture libre entre les éléments flexibles ayant une dimension verticale supérieure à 1,8 m (70,87 po) et un diamètre supérieur à 508 mm (20 po) pour les filets à grimper
- H chute: voir figures

Article Z614:20: 15.15 figures 48, 49, 52, 53 et 54

H:

Multiples risques d'accrochage puisque le câble n'est plus recouvert.

15.15.2.5 : Les raccordements ne doivent présenter aucun risque de saillie (12.3.3) ni d'accrochage de vêtement.





#### 12. CAPACITÉ D'ABSORPTION DES CHOCS DES REVÊTEMENTS DE SURFACE

Les essais ont été effectués conformément à la norme ASTM F 1292. La méthode utilisée pour déterminer les propriétés absorbantes du matériel d'une surface est de laisser tomber un instrument de mesure spécialisé (TRIAX) sur un échantillon de matériel et d'enregistrer le temps d'accélération pendant l'impact. Ces méthodes d'essai sont décrites dans les exigences de la norme ASTM pour déterminer l'atténuation d'impact de surfaces de protection sous et autour d'aires de jeu, ASTM F1292. Dans cette étude, le plan de base des procédures de test du ASTM F1292 a été suivi, pour établir le Gmax et les Critères de Traumatisme crânien (CTC).

Procédure d'essai : ASTM F 1292 99, méthode d'essai en chute libre

Fausse tête : Fausse tête hémisphérique de 4,6 kg

Dispositif d'essai : TRIAX

La norme ASTM F 1292 99 précise que « les données obtenues à partir de cette spécification sont révélatrices des propriétés relatives d'atténuation des chocs des surfaces de protection de l'aire de jeu et ne peuvent être utilisées qu'aux fins de comparaison et d'établissement d'exigences minimales ».

Copie de « Rapport test d'impact » pour chaque nouvelle zone de protection.

COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE PROPRIÉTAIRE		
Organisation :	Ville de	
Adresse :		
Code postal :		

#### **COORDONNÉES DE L'INSPECTEUR**





Organisation :									
Adresse :									
Ville :									
Code postal :				Té	léphoi	ne :			
Inspectrice :				Ex	piratio	n:			
CARACTÉRISTIQUES DE LA SU	RFACE DU/D	ES BASSIN	I(S)						
Équipements :									
Type de matière amortissante :	□ Sable		□ Fibre de bo	is	□ S	urface coulé	ée	□ Tuiles	5
	☐ Paillis d'	écorce	☐ Gravillon		□P	neus déchic	quetés	S	
Contaminée :	□ Oui □	□ Non	☐ Herbes	□ Вс	ois	☐ Autres :			
Compactée :	□ Oui □	□ Non			·				
Autre(S) observation(s) :									
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIC	QUES								
Actuelles :	0	G-	<b>*</b>			**		*	<b>*</b>
Température extérieure :	27 ºC		État du sol	: 🗆 H	umide	☐ Sec	·		





Température du sol : (2,5 cm ou 1 po)	°C	Date :	2022-08-02
Autre(s) observation(s)			





#### 13. RAPPORT – TESTS D'IMPACT

RÉSULTATS DU 1 <sup>er</sup> EMPLACEMENT					
Lieu # 1 :	Bassin A - Glissoire sim	Bassin A - Glissoire simple			
Hauteur de chute :	xxx cm Épaisseur : xx cm			xx cm	
	стс	gm	ıax	Angle de l'impact	
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0	(Ne pas (		(Ne pas calculer) 0	
Test 1:	0	(	)	0	
Test 2 :	0	(	)	0	
(= T1 + T2 /2)	(0)	(0	))	(0)	

RÉSULTATS DU 2º EMPLACEMENT				
Lieu # 2 :	Bassin A – Mât de descente			
Hauteur de chute :	xxx cm Épaisseur : xx cm			
	СТС	gmax		Angle de l'impact
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0		calculer) )	(Ne pas calculer) 0
Test 1:	0	(	)	0
Test 2:	0	(	)	0





(= T1 + T2 /2)	(0)	(0)		(0)	
RÉSULTATS DU 3° EMPLACEM	ENT				
Lieu # 3 :	Bassin A – Grimpeur arqué				
Hauteur de chute :	xxx cm Épaisseur :		xx cm		
	СТС	gmax		Angle de l'impact	
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0		calculer) O	(Ne pas calculer) 0	
Test 1:	0	0		0	
Test 2 :	0	0		0	
(= T1 + T2 /2)	(0)	(0	0)	(0)	

RÉSULTATS DU 4° EMPLACEMENT					
Lieu # 4 :	Bassin B – Coin gauche	Bassin B – Coin gauche Balançoire			
Hauteur de chute :	xxx cm	xxx cm Épaisseur : xx cm			
	стс	gm	ıax	Angle de l'impact	
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0	(Ne pas o		(Ne pas calculer) 0	
Test 1:	0	C	)	0	
Test 2 :	0	C	)	0	
(= T1 + T2 /2)	(0)	(C	))	(0)	





RÉSULTATS DU 5° EMPLACEMENT				
Lieu # 5:	Bassin B – Coin droit Balançoire			
Hauteur de chute :	xxx cm Épaisseur			xx cm
	СТС	gm	ıax	Angle de l'impact
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0	(Ne pas o		(Ne pas calculer) 0
Test 1:	0	0		0
Test 2:	0	C	)	0
(= T1 + T2 /2)	(0)	(0	))	(0)

RÉSULTATS DU 6° EMPLACEMENT					
Lieu # 6:	Bassin B – Siège 2 – Ba	Bassin B – Siège 2 – Balançoire			
Hauteur de chute :	xxx cm Épaisseur : xx cm				
	СТС	gmax		Angle de l'impact	
Essai calibrage	(Ne pas calculer) 0	(Ne pas		(Ne pas calculer) 0	
Test 1:	0	(	)	0	
Test 2 :	0	(	)	0	





(= T1 + T2 /2)	(0)	(0)	(0)

#### 13. BILAN DES NON-CONFORMITÉS

RÉFÉRENC E	Article de la norme	PROBLÈME	CLASSIFICATION DES DANGERS	Équipements concernés
No de référence dans ce rapport				





	·	

#### 12. CLASSIFICATION DES DANGERS ET DE LA CONFORMITÉ

Lettre pour la gravité de la blessure.

Chiffre pour possibilité de blessure selon l'accessibilité et la fréquentation (identifie l'urgence de réparation).

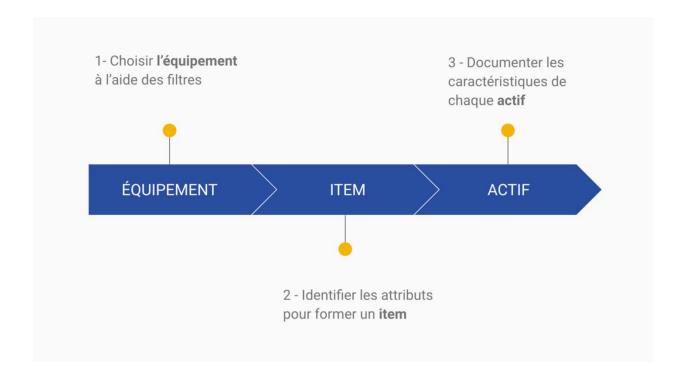
- A. Atteinte à la vie ou débilitante
  - Accrochage (coincement du corps et des vêtements) en combinaison avec une chute, coincement de la tête ou du cou (strangulation), blessure au cou ou à la nuque, bris de structure, surface de protection défaillante (profondeur et dimension).
- B. Sévère, blessure non débilitante
  - Écrasement et cisaillement, bord tranchant, membres coupés ou cisaillés, chute sur obstacle, chocs frontaux.
- C. Blessure légère (Égratignures causées par l'équipement) ou équipement non conforme à la version la plus récente de la norme CSA Z614
  - manque d'identification, sans les aires de circulation requises, mains courantes inappropriées, etc.

#### ANNEXE 2 – TABLEAUX & FIGURES DE LA NORME CSA-Z614:20

#### Annexe III – Fonctionnement de la plateforme élaborée avec Airtable

Voici, à titre indicatif, deux ressources qui présentent le fonctionnement élaboré dans Airtable.

- Ajout d'équipement : <a href="https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/prise-dinventaire-processus-en-3-etapes-zhlh8g/?bust=1689722393707">https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/prise-dinventaire-processus-en-3-etapes-zhlh8g/?bust=1689722393707</a>
- Retrait d'équipement : <a href="https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/retirer-des-unitesactifs-de-linventaire-a1e690/?bust=1689722393704">https://reseau-urls.crisp.help/fr/article/retirer-des-unitesactifs-de-linventaire-a1e690/?bust=1689722393704</a>



Sur demande, un accès à la base de données AlrTable pourra vous être octroyé temporairement à des fins d'analyse. La demande peut être faite à l'adresse <u>alemay@reseau-urls.quebec.</u> Une entente de confidentialité devra être signée.

#### Annexe IV – Charte graphique du projet circonflexe



# circonflexe

Guide de normes

Utilisation de l'identité visuelle

#### TABLE DES MATIÈRES

103103104105<l

Univers graphique

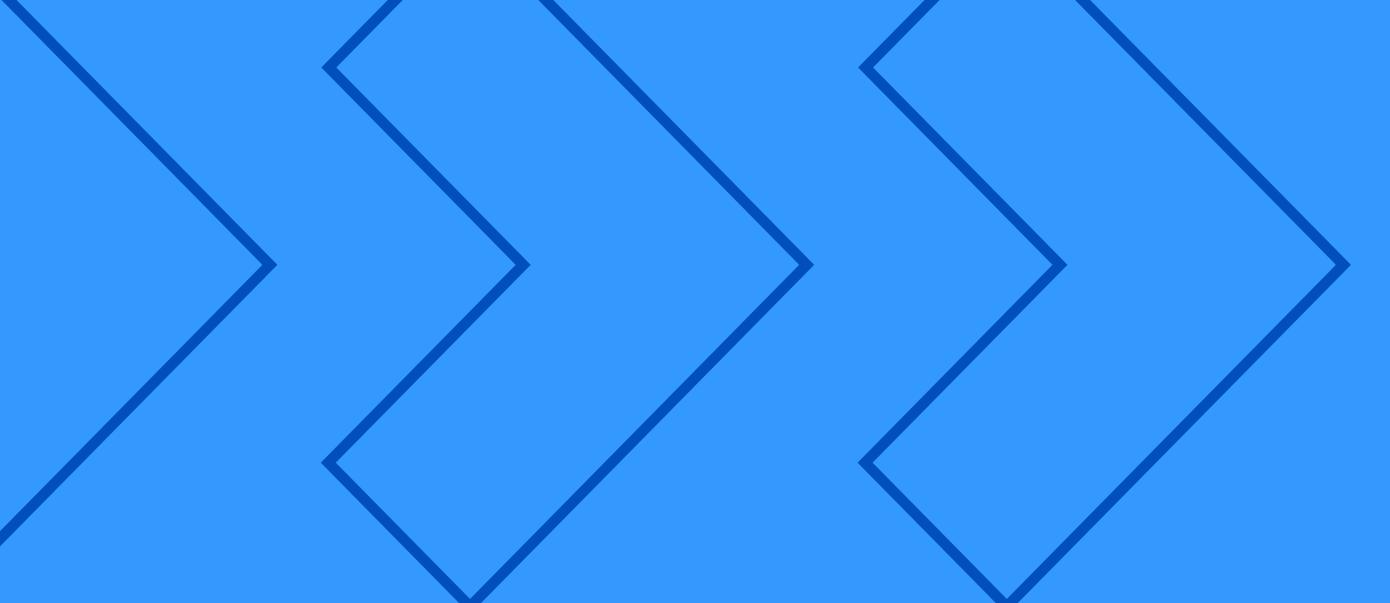
Palette de couleurs	11
Typographie	
Style iconographique	
Éléments araphiques	

Direction photo

Humains	19
Obiets et lieux	20

Exemples de déclinaisons

Circonflexe / guide de normes



### Le logo et son utilisation

Cette section abordera la symbolique du logo ainsi que quelques règles et principes de base à respecter lorsqu'on utilise les différentes versions du logo Circonflexe.

# circonflexe

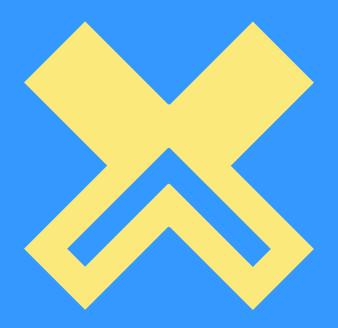
Un logo typographique qui intègre l'accent circonflexe dans un point de rencontre. Une typographie moderne tout en rondeur afin de faire la promotion du plaisir de l'activité physique et de l'accessibilité du service.

L'accent circonflexe est dissimulé dans le 'x' du logo. Il apparaît au croisement de ses deux pointes. Il devient un symbole d'échange. Il améliore, il s'exclame et il dirige.

**Circonflexe** / guide de normes

## circonflexe

LOGO PRINCIPAL



LOGO SECONDAIRE / ICÔNE

**VERSION OFFICIELLE** 

**VERSION INVERSÉE** 

### circonflexe

circonflexe

**VERSION NOIRE** 

VERSION RENVERSÉE

### circonflexe

### circonflexe

#### **VERSION OFFICIELLE**

Version officielle du logo Circonflexe. À utiliser sur un fond pâle.

#### **VERSION INVERSÉE**

Version officielle du logo Circonflexe. Lorsque le logo est utilisé sur un fond qui ne permet pas une bonne lecture des couleurs originales (fond foncé), utiliser la version inversée.

#### **VERSION NOIRE**

Lorsque le logo doit être utilisé en noir et blanc pour des contraintes techniques, il faut utiliser cette version. Pour un guide de découpe laser, sérigraphie, etc. utiliser cette version.

#### VERSION RENVERSÉE

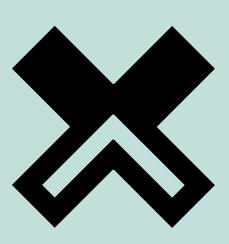
Lorsque le logo est utilisé sur un fond qui ne permet pas une bonne lecture des couleurs originales, ou pour des contraintes techniques, utiliser la version renversée.

#### LOGO SECONDAIRE / ICÔNE

**VERSION OFFICIELLE** 



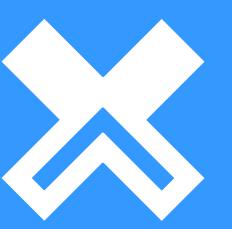
**VERSION NOIRE** 



**VERSION INVERSÉE** 



**VERSION RENVERSÉE** 



#### **VERSION OFFICIELLE**

Version officielle du logo secondaire Circonflexe, sous forme d'icône. À utiliser sur un fond pâle, uniquement lorsque les contraintes techniques ou l'espace ne permettent pas l'utilisation du logo principal (exemple photo de profil ou icône d'app), ou bien si le logo principal a déjà été présenté.

#### **VERSION INVERSÉE**

Version officielle du logo secondaire Circonflexe, sous forme d'icône. Lorsque le logo est utilisé sur un fond qui ne permet pas une bonne lecture des couleurs originales (fond foncé), utiliser la version inversée.

#### **VERSION NOIRE**

Lorsque le logo doit être utilisé en noir et blanc pour des contraintes techniques, il faut utiliser cette version. Pour un guide de découpe laser, sérigraphie, etc. utiliser cette version.

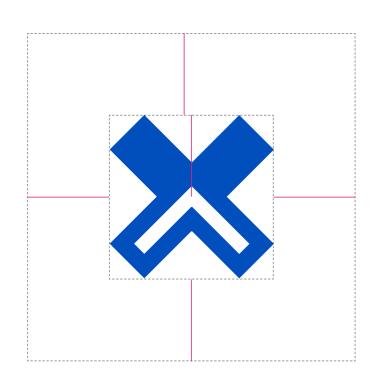
#### VERSION RENVERSÉE

Lorsque le logo est utilisé sur un fond qui ne permet pas une bonne lecture des couleurs originales, ou pour des contraintes techniques, utiliser la version renversée.

Note: Il est également possible d'utiliser cette icône dans les autres couleurs de la marque pour des utilisations spécifiques comme des publications sur les médias sociaux et sur le web, par exemple.

#### **SPÉCIFICATIONS**





#### MARGES DE PROTECTION

Peu importe l'utilisation, le logo doit toujours être entouré d'une marge de protection. La hauteur du x sert d'élément de référence pour mesurer les espaces libres à respecter autour du logo. Pour l'icône, la hauteur de la moitié du x sert d'élément de référence.

### Écran: 136 px Imprimé: 1 po



#### **FORMAT MINIMUM**

Pour assurer la lisibilité du logo, un format minimum de reproduction a été établi. Sa largeur minimale est indiquée selon l'utilisation prévue, soit pour l'écran ou pour l'imprimé.

Circonflexe / guide de normes

#### MAUVAISES UTILISATIONS DU LOGO













Le logo n'est pas utilisé dans sa couleur officielle et/ou un mélange de couleurs est fait Le logo a été redimensionné et/ou altéré sans respecter ses proportions ou les normes. Le logo est utilisé en angle.

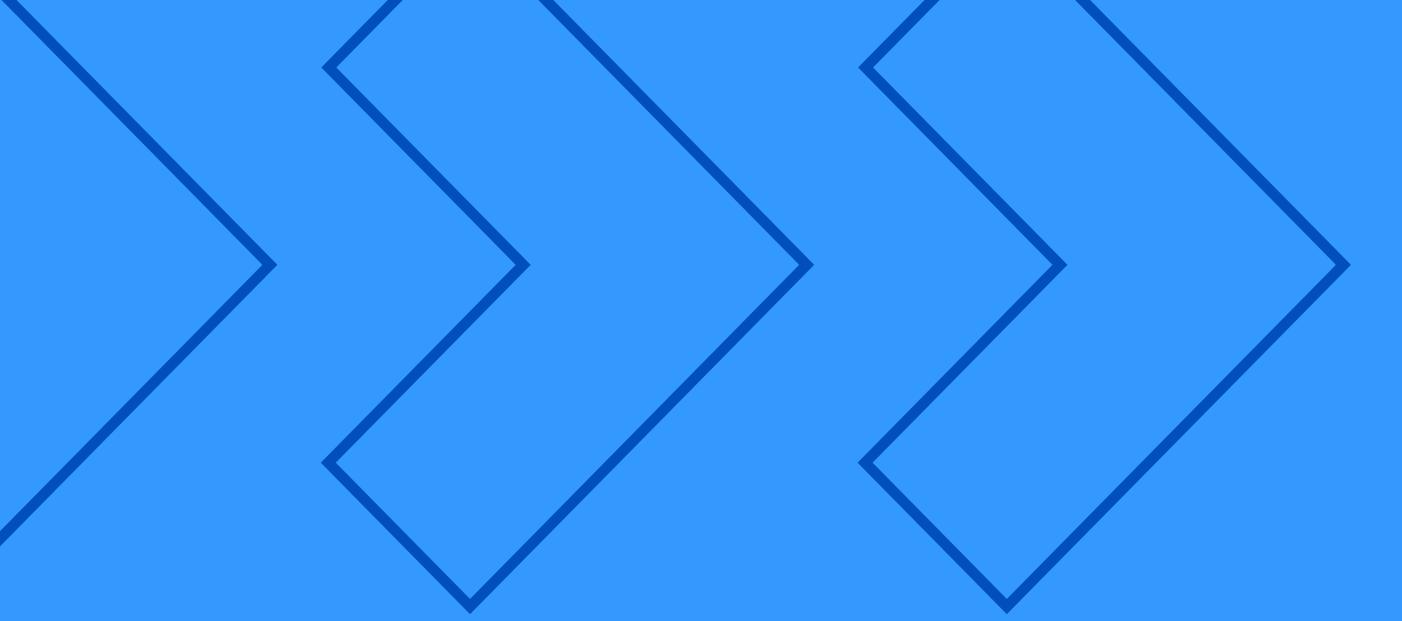
\*Note: Il est toutefois possible d'utiliser le logo à la verticale lorsque le format ne permet pas de l'utiliser à l'horizontal. Une couleur autre que celles de la palette de couleurs de la marque est utilisée La police de caractères a été modifiée.

Le logo n'est pas en « inversé » alors que le fond est foncé.

\*Le logo pourra être exploité de différentes façons sans contrevenir à son utilisation, à condition que celle-ci soit effectuée en accord avec son univers graphique.

Par exemple, il pourrait être embossé, gravé, etc.

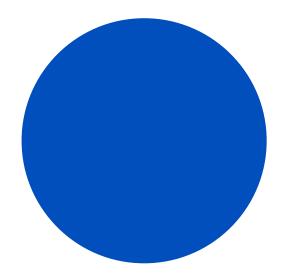
Circonflexe / guide de normes



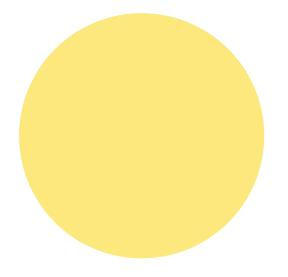
### Univers graphique

La plateforme visuelle se compose de différents éléments graphiques qui agissent comme une boîte à outils et qui peuvent être utilisés partout où Circonflexe laisse sa trace. Ces éléments graphiques sont développés pour vous permettre d'assurer la notoriété et l'homogénéité de la marque.

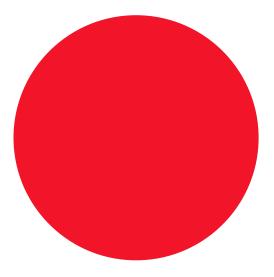
#### PALETTE DE COULEURS



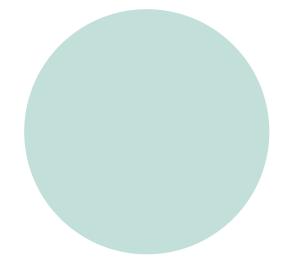
R 0 V 79 B 189 # 004FBD C 100 M 63 J 0 N 0 PMS 661 C PMS 2935 U



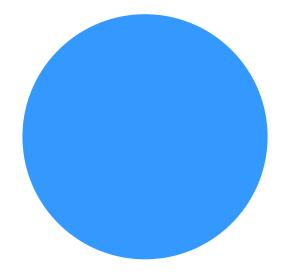
R 252 V 233 B 124 # FCE97C C 4 M 4 J 62 N 0 PMS 2003 C PMS 2003 U



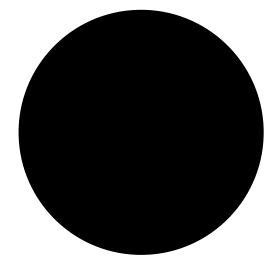
R 242 V 20 B 42 # F2142A C 0 M 95 J 80 N 0 PMS 2347 C PMS 2347 U



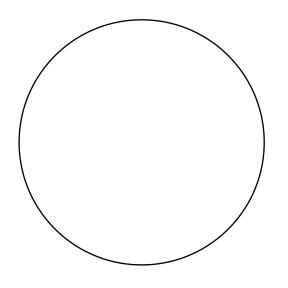
R 193 V 224 B 218 # C1E0DA C 29 M 1 J 18 N 0 PMS 5523 C PMS 5523 U



R 51 V 153 B 255 # 3399FF C 89 M 23 J 0 N 0 PMS 2173 C PMS 299 U



R 0 V 0 B 0 # 000000 C 0 M 0 J 0 N 100 PMS Black 6 C PMS Black 6 U



**R** 255 **V** 255 **B** 255 **#** FFFFFF **C** 0 **M** 0 **J** 0 **N** 0 Opaque White Une palette simple et hautement contrastée composée de couleurs lumineuses et énergisantes. Il y a une belle synergie entres les couleurs pour produire des duos vifs et percutants. Toujours s'assurer de la lisibilité et de l'harmonie des mélanges de couleurs selon les applications qui sont faites.

POLICES DE CARACTÈRES DE REMPLACEMENT

Signature / BR Sonoma Black / Intervention graphique sur l'accent possible

### abcdefghijklmnopqrs tuvwxyz

Messages-clés et titres / Poppins Extra Bold

### abcdefghijklmnopqrs tuvwxyz

Sous-titres et texte courant / Familjen Grotesk / graisses variées

AaBbCcDdEeFfGgHhliJjKkLlMm
NnOoPpQqRrSsTtUuVvWwXxYyZz

Voici les polices de caractères officielles. Elles sont à utiliser pour toutes les communications externes de la marque, comme les pièces imprimées, les publicités, la marchandise, le site web, les médias sociaux, etc.

Signature / Arial Black / Intervention graphique sur l'accent possible

### abcdefghijklmnopqrs tuvwxyz

Messages-clés et titres / Arial Black

### abcdefghijklmnopqrs tuvwxyz

Sous-titres et texte courant / Arial / graisses variées

AaBbCcDdEeFfGgHhliJjKkLlMm NnOoPpQqRrSsTtUuVvWwXxYyZz

Dans un souci d'uniformité dans les communications internes, Arial Black est utilisé pour la signature, les messages-clés et les titres, puis les différentes graisses de Arial sont utilisées pour les textes courants des documents générés à l'interne : Word, Excel, courriel, PowerPoint, etc. Ces polices de caractères de remplacement sont utilisées uniquement lorsqu'il est impossible d'utiliser les polices de caractères officielles. Les polices de caractères officielles, présentées à gauche, sont toujours à prioriser.



Signature / BR Sonoma Black / Intervention graphique sur l'accent possible

# Accentuer le mouvement

Messages-clés et titres / Poppins Extra Bold

#### **Sous-titre**

Permettre une meilleure accessibilité, ainsi qu'augmenter et favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population, notamment auprès des personnes plus vulnérables.

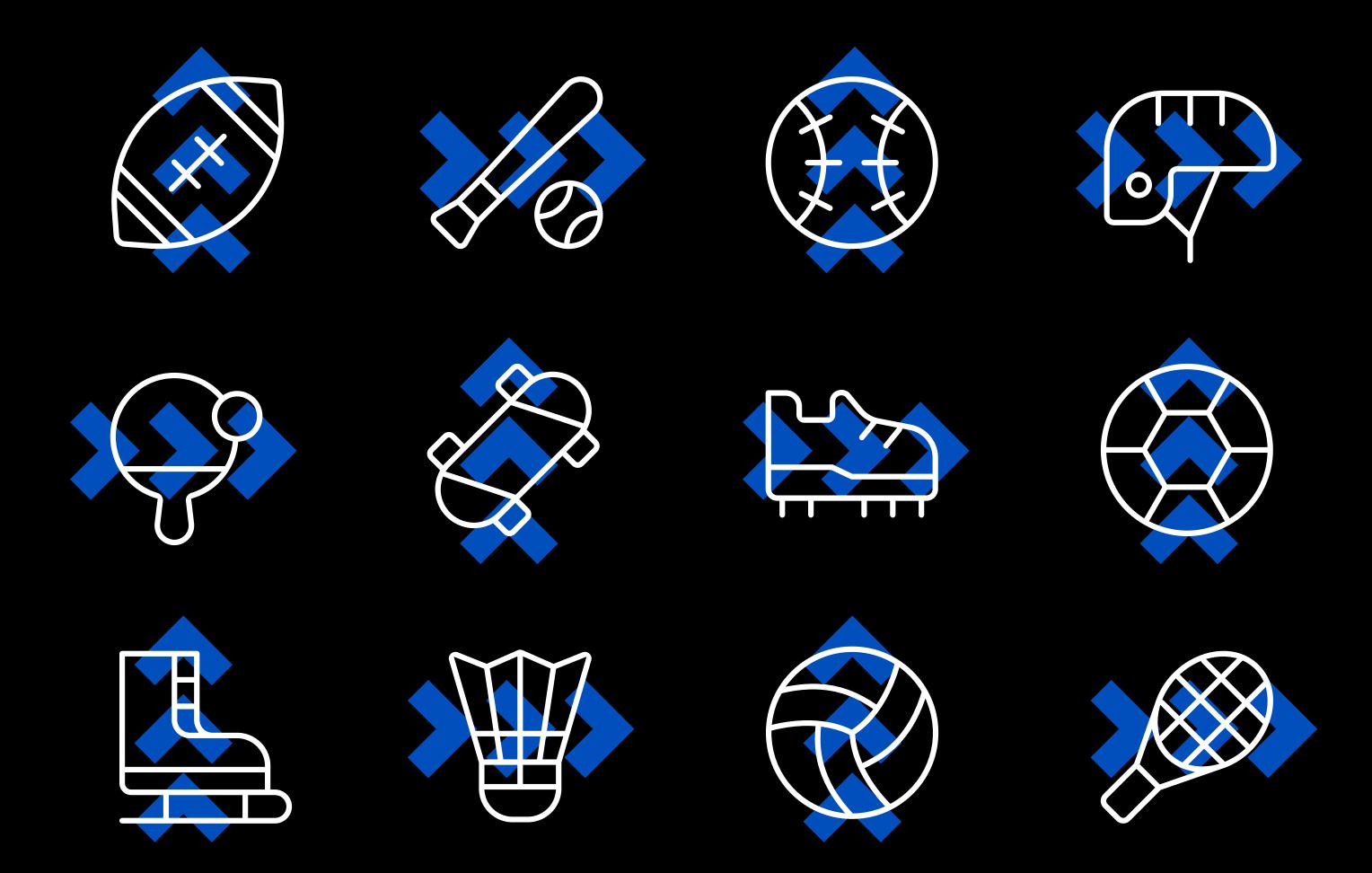
Sous-titres et texte courant / Familjen Grotesk / graisses variées

#### STYLE ICÔNOGRAPHIQUE

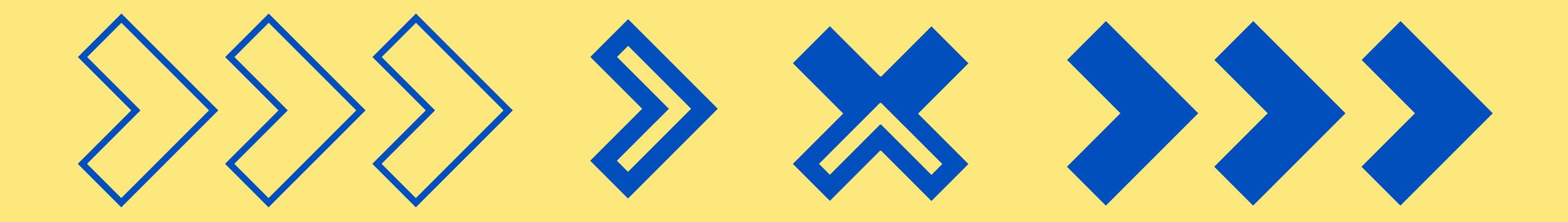


Le style icônographique est inspiré des formes du logo. Les flèches sont soit à l'horizontale ou à la verticale. Dans un souci d'uniformité, on conserve les mêmes épaisseurs de traits d'une icône à l'autre. Ici, la version d'icônes à utiliser sur un fond pâle. Les icônes sont à utiliser pour représenter une catégorie, un sport, un service ou une idée abstraite, et permettent de faciliter l'accessibilité de compréhension pour le public. À utiliser sur des fonds de couleur, jamais superposé sur une photo.

Circonflexe / guide de normes



#### ÉLÉMENTS GRAPHIQUES



La forme du chevron (^) est utilisée en éléments graphiques, en motifs répétés ou seule. On utilise la forme pleine et en ligne contour. La forme du chevron utilisée pointant vers le haut ou vers l'avant souligne l'action et invite à l'engagement. Le chevron peut être intégré aux scènes photographiées et vient interagir graphiquement avec l'humain.

Circonflexe / guide de normes

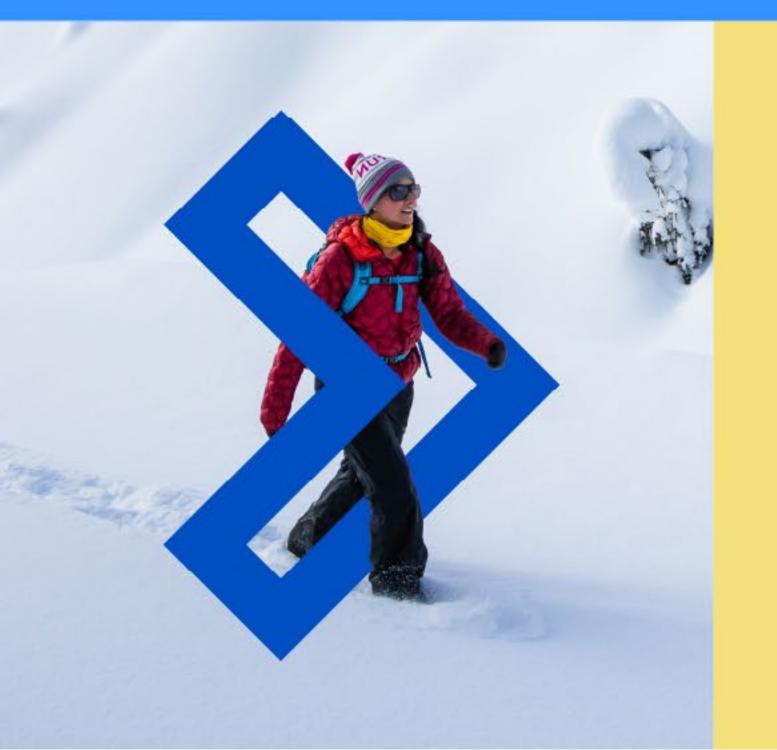
EXEMPLES D'APPLICATIONS DES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES



### circonflexe



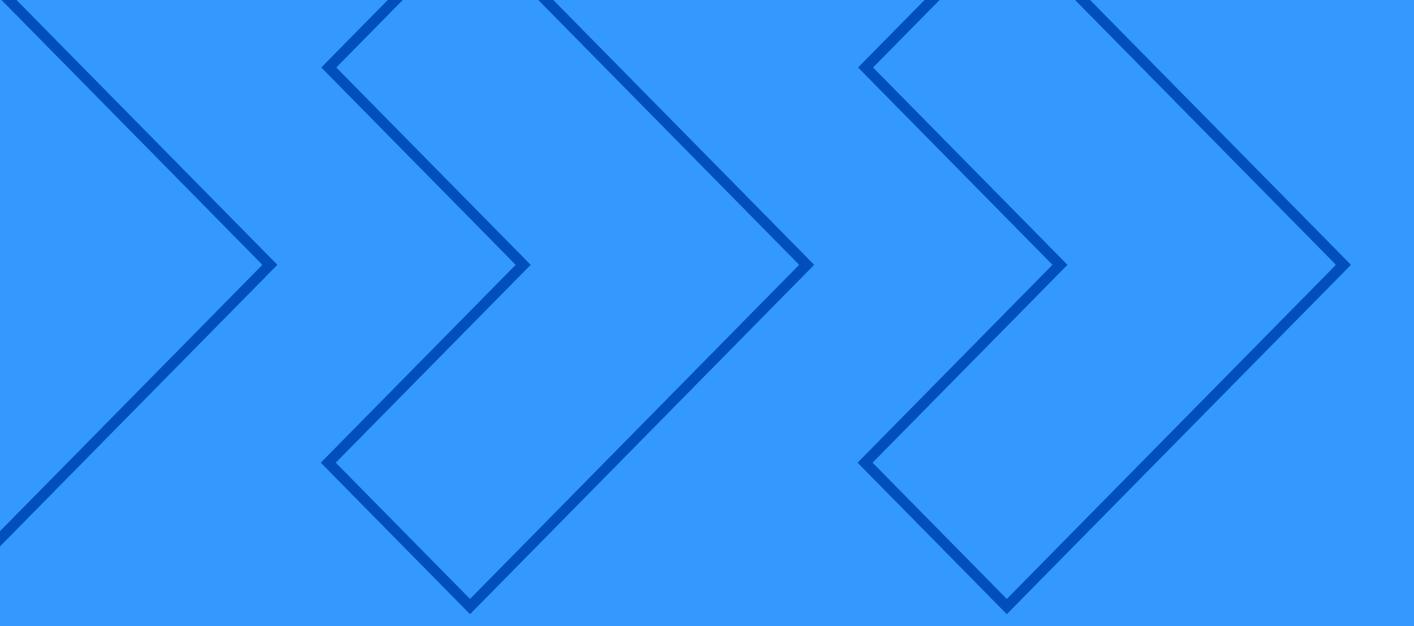
Accentuer le mouvement











### Direction photo

La direction photo guide la création d'une banque d'images qui représente bien les grandes lignes de votre marque.





#### Mouvement. Plaisir. Détermination. Diversité d'âge, de provenance et de saison.

On met de l'avant les gens, autant seuls qu'en groupe, dans leur contexte, avec des jeux de flou et de profondeur. On y souligne l'imparfait et on met de l'avant l'expérience humaine et la rencontre. On sent le plaisir de la pratique du loisir. Les moments sont captés sur le vif. La coloration est en harmonie avec les couleurs de la marque, un mélange chaud-froid.

\*Note : Les images marquées d'un crédit photo proviennent d'une banque d'image et doivent être achetées pour être utilisées. Elles sont présentées à titre indicatif dans ce guide de normes.

#### DIRECTION PHOTO - OBJETS ET LIEUX

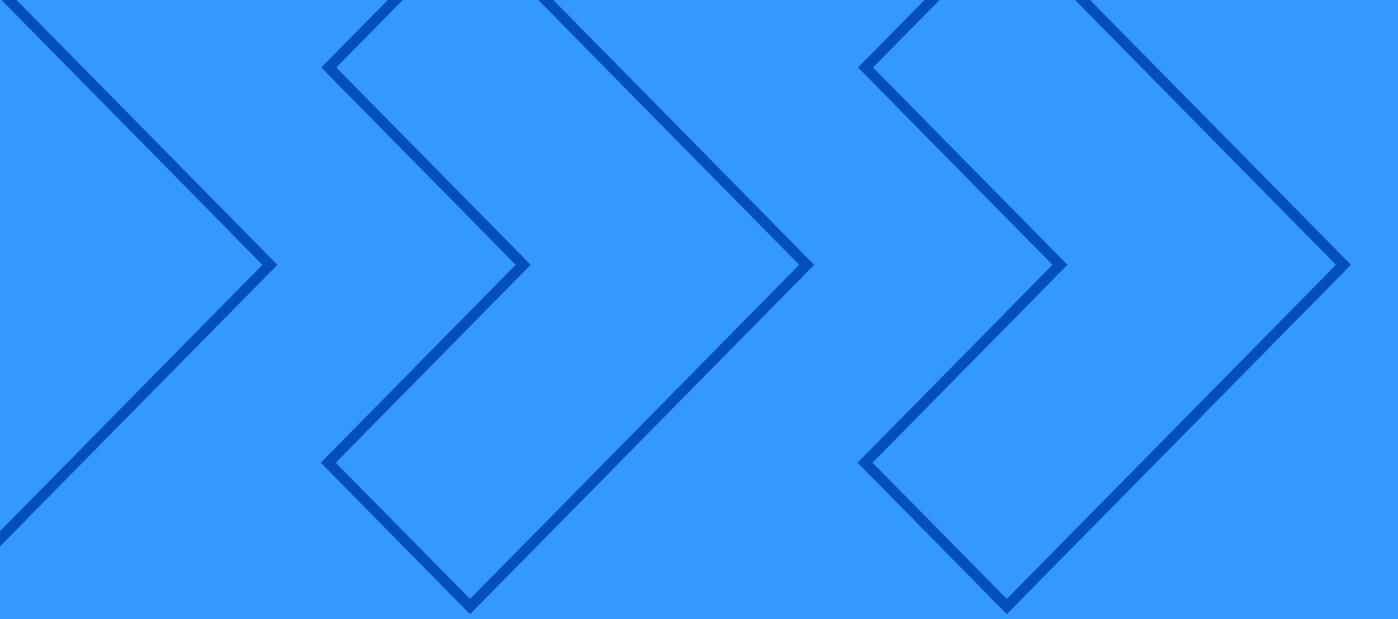






Textures évocatrices des lieux de pratique d'une activité sportive/de loisir et des équipements divers, en plan rapproché, vue de dessus, cadrages avec des angles quisortent d'un point de vue ordinaire.

\*Note : Les images marquées d'un crédit photo proviennent d'une banque d'image et doivent être achetées pour être utilisées. Elles sont présentées à titre indicatif dans ce guide de normes.

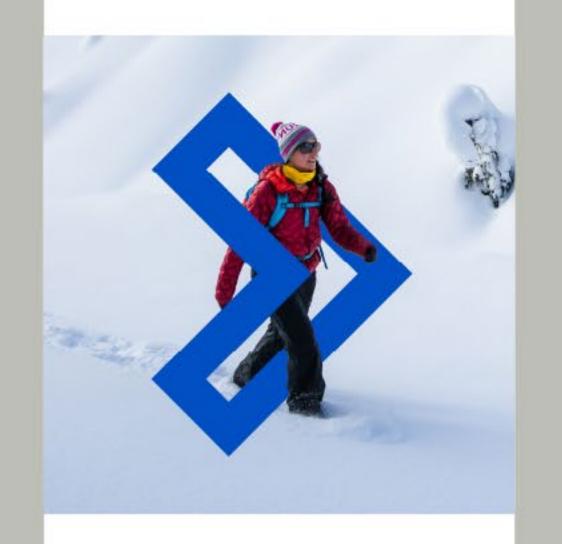


# Exemples d'applications de la marque

Les déclinaisons sont présentées à titre indicatif et permettent de mieux comprendre comment déployer les éléments graphiques à travers les différentes pièces.

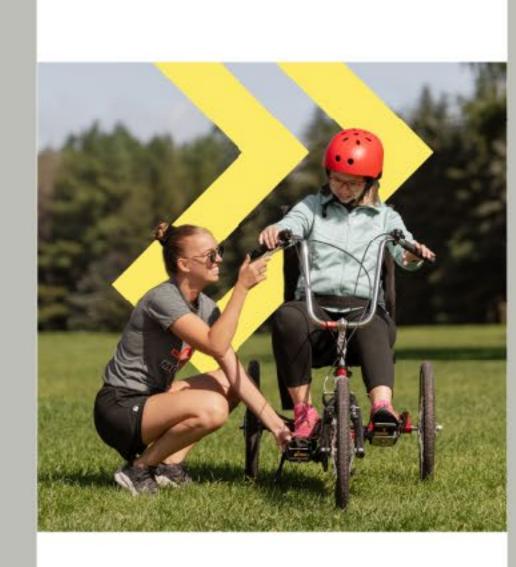
EXEMPLES - PUBLICATIONS MÉDIAS SOCIAUX

### circonflexe













Prêt-pour-bouger

#### EXEMPLES - BOÎTE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT BOX UP

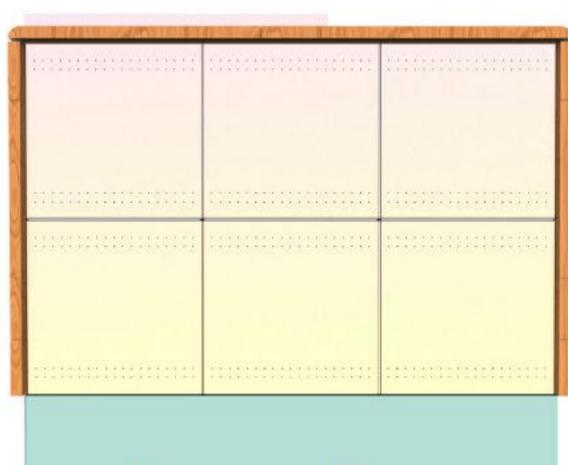






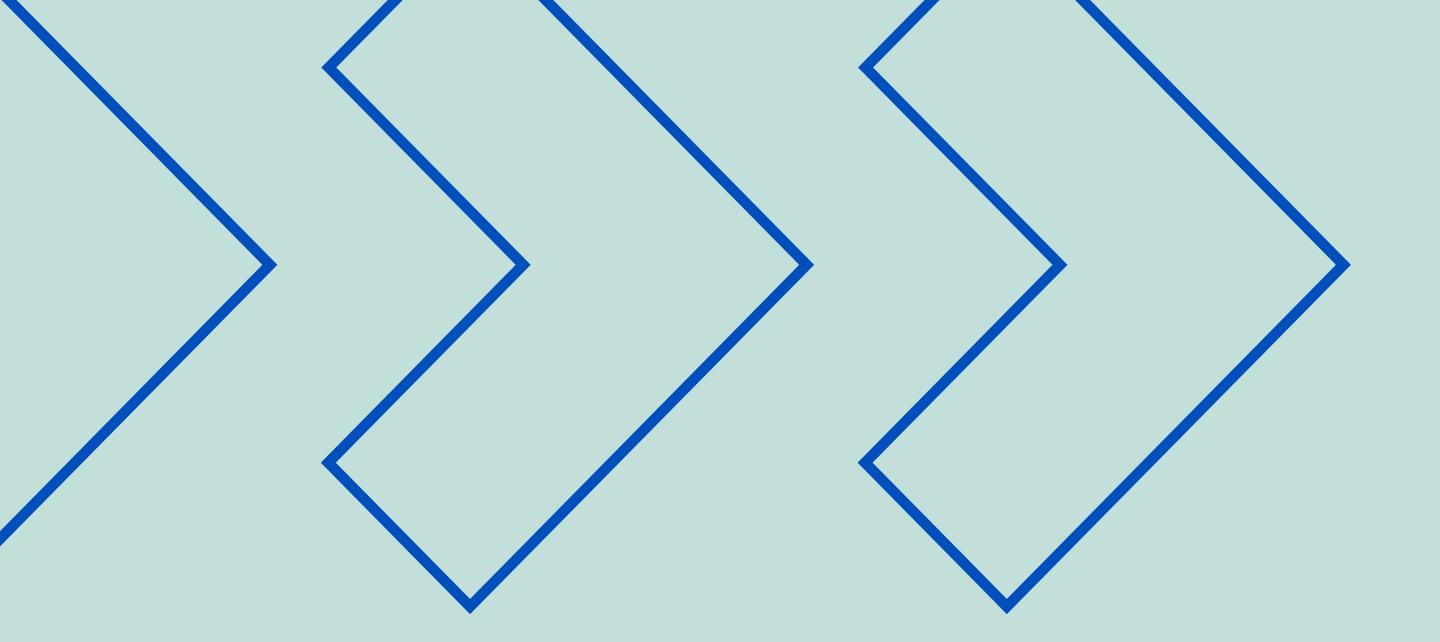








Prêt-pour-bouger



# circonflexe

#### Annexe V - Fonctionnalités web vs mobile

	Site web	App. mobile gestion*	App. mobile publique
Création/gestion de compte utilisateur	х	x	х
<ul> <li>Autorisation de compte scolaire ou organisation par les URLS</li> </ul>	x	x	
- Adresse automatique	х		х
Création/gestion d'entité	х	х	
Création/gestion de site	Х	x*	
- Liste de tâches saisonnières			
Création/gestion d'infrastructure	х	<b>x</b> *	
Création/gestion de point de service	Х	х*	
Création/gestion d'équipement	Х	х*	
Signalement de bris - infrastructure	х	x*	
Signalement de bris - équipement	х	x*	х
Fiche d'évaluation d'un site	х	x*	
- Rapport complet	х		
- Rapport de sécurité	х		
- Rapport à la norme Z-614	х		
Rapports d'analyse	х		
Carte interactive d'analyse	Х		
Carte pour la recherche de lieux (sites, points de service)	Х	х	х
Gestion des réservations (gestionnaires - points de service)	х	х	
Réservation d'équipement (par les utilisateurs)	Х	х	х
Tableaux de bord – gestion des infrastructures	Х		
Tableaux de bord – gestion des points de service	х	x*	
Tableaux de bord – gestion de la plateforme	Х		
Entretien des équipements	Х	х*	
Paiement en ligne	х		х
Évaluation du point de service	х		х
Importation de données (Statistiques Canada,			
Gouvernement du Québec)	X		
Importation de données en lot pour les inventaires	х		
Gestion globale de la plateforme (ex. : choix des valeurs dans			
les types d'équipement) par les administrateurs	X		
Sauvegarde automatique des modifications	х	х*	
Journal d'historique des modifications	х		
Outil de gestion des consentements	Х	х	х

<sup>\*</sup>Seule l'application de gestion doit pouvoir être utilisée hors connexion, afin de permettre aux gestionnaires de gérer leur inventaire ou remplir des fiches d'évaluation de sites.

#### Annexe VI – Registre des exigences de sécurité et technologiques

#		EXIGENCES	CATÉGORIES
S1	La solution doit	Offrir le cloisonnement des données entre les différentes clientèles du prestataire de services et selon les environnements technologiques.	Sécurité
S2	La solution doit	Appliquer le chiffrement des données au repos et en transit incluant le mécanisme d'authentification. Dans le cas où le client a besoin de gérer lui-même ses clés de chiffrements, il est impératif d'indiquer les pertes de fonctionnalité au niveau de la solution SaaS.	Sécurité
<b>S3</b>	La solution doit	Supporter l'authentification multifactorielle ou l'authentification forte des personnes possédant des droits d'administrateur ou des comptes à haut privilège	Sécurité
S4	La solution doit	S'assurer d'avoir un compte initial (racine) qui est le seul compte disposant d'un accès complet à tous les services et ressources infonuagiques. Pour cela, ce compte ne doit pas être utilisé lors des tâches quotidiennes. Il doit permettre de déléguer toutes les tâches administratives aux différents administrateurs spécifiques. Ce compte doit être en tout temps surveillé afin d'éviter une utilisation non appropriée.  Ce compte doit être impérativement protégé par un mécanisme d'authentification multifacteur (MFA).	Sécurité
S5	La solution doit	Posséder un ou plusieurs comptes d'accès d'urgence. Ces comptes très privilégiés doivent être utilisés uniquement en cas d'urgence.  Pour cela, ces comptes ne doivent pas être utilisés lors des tâches quotidiennes. Ces comptes doivent être en tout temps surveillés afin d'éviter une utilisation non appropriée. Ces comptes doivent être impérativement protégés par un mécanisme d'authentification multifacteur (MFA).	Sécurité
S6	Le prestataire de service doit	S'assurer que les accès et les privilèges aux sites, infrastructures, équipements, systèmes et solutions utilisés pour l'exécution du présent contrat, doivent être octroyés notamment en respect des principes du moindre privilège, du besoin de savoir et de la séparation des tâches incompatibles.	Sécurité
<b>S7</b>	Le prestataire de service doit	Assurer des mécanismes avancés de sécurité (ex. : prévention des fuites de données sensibles, détection du code malveillant, mécanismes de contrôle et de surveillance contre les tentatives d'intrusion).	Sécurité

\$8	La solution doit	Assurer la confidentialité et l'intégrité des données par une combinaison AES 256 (clés symétriques) ou RSA-2048 (clés asymétriques) pour le chiffrement et SHA 256 pour le hachage pour toutes les données qui sont exposées sur le Web à travers un service infonuagique.	Sécurité
S9	La solution doit	Offrir une interface permettant la gestion des privilèges d'accès à la solution par profil/rôle de sécurité, par cumul de profils, par groupe/sous-groupe d'utilisateurs.	Sécurité
S10	La solution doit	Encadrer l'accès à ses différentes fonctionnalités en fonction des droits d'accès des utilisateurs, des profils/rôles de sécurité, par cumul de profils et par groupe/sous-groupe d'utilisateurs.	Sécurité
S11	La solution doit	Encadrer les actions de l'utilisateur en fonction de leurs droits d'accès (exemples d'actions: création, modification, suppression, consultation, etc.).	Sécurité
S12	La solution doit	Permettre de gérer les comptes ayant le privilège d'administrateur.	Sécurité
S13	Le prestataire de service doit	Garantir une certification de la destruction irréversible des données lors de cessation de services ou lors de la disposition ou remplacement d'équipements.	Sécurité
S14	La solution doit	Pouvoir résister à une attaque par déni de service (DDOS).	Sécurité
S15	La solution doit	Proposer un mécanisme de prévention contre les accès automatisés (CAPTCHA).	Sécurité
S16	La solution doit	S'assurer que les échanges de données entre les systèmes externes et la solution respectent un protocole préétabli qui utilise des adresses et des ports identifiés et limités.	Sécurité
S17	La solution doit	S'assurer de couvrir l'ensemble des fonctionnalités intégrées pour les copies de sécurité, le recouvrement et les copies instantanées.	Sécurité
S18	La solution doit	Permettre un délai de rétention des copies de sécurité d'au moins 60 jours	Sécurité
S19	La solution doit	Procéder à une copie complète de toutes les données du système tous les sept jours et procéder à la sauvegarde d'une copie incrémentielle (uniquement les données modifiées depuis la sauvegarde précédente) tous les jours; ces copies doivent être conservées dans un environnement distinct de la production et sécurisé.	Sécurité
S20	Le prestataire de service doit	Lorsque requis et sur demande du RURLSQ, fournir une preuve des certifications obtenues et à les maintenir à jour (SOC 2 type2, PCI-DSS, ISO 27001, etc.).	Sécurité

S21	La solution doit	Répondre aux attributs essentiels de l'infonuagique conformément au standard NIST SP 800-145, tel que:  • Libre-service et sur demande;  • Accessible par un réseau informatique;  • Regroupement de ressources;  • Élastique;  • Mesurable.  Applicabilité / Justificatif : Identifier comment la ou les solutions SaaS proposées rencontrent chaque attribut.	Sécurité
S22	Le prestataire de service doit	Au minimum 1 fois par année, faire des tests d'intrusion et fournir un rapport qui atteste que toutes les vulnérabilités ont été corrigées. Les tests d'intrusion doivent être effectués sur la plateforme technologique et sur le code de programmation. (balayage et intrusion)	Sécurité
S23	La solution doit	Inclure des activités ou des dispositions de sortie permettant à la clientèle de :  • Récupérer de manière autonome ses données dans un format facilitant leur réutilisation et leur conversion vers un format standard pris en charge par un autre fournisseur, si nécessaire, selon un calendrier de récupération convenu.  • Sélectionner, de façon indépendante, le contenu à récupérer.  • Bénéficier de la continuité des services jusqu'à la fin de la période contractuelle.	Sécurité
S24	La solution doit	Garantir un taux de disponibilité de 99,5 % ou plus.	Sécurité
S25	Le prestataire de service doit	Garantir que le lieu d'hébergement des données est situé au Québec ou dans une juridiction canadienne qui offre une protection équivalente à celle prévue à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.	Sécurité
S26	Le prestataire de service doit	Garantir la disponibilité d'une documentation détaillant les responsabilités concernant la sécurité opérationnelle. Par exemple : cette documentation peut inclure une liste de vérification, les meilleures pratiques, ainsi qu'une matrice des rôles et responsabilités selon le modèle RACI. Le prestataire luimême devra fournir ces documents.	Sécurité
S27	Le prestataire de service doit	Restreindre l'accès aux renseignements nécessaires dans le cadre du contrat avec le RURLSQ aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de la réalisation du contrat.	Sécurité
S28	Le prestataire de service doit	Garantir que les données qui lui sont confiées sont utilisées et conservées uniquement dans le but d'exécuter le contrat.	Sécurité
S29	La solution doit	Être certifiée ISO 27001 ou SOC 2 Type 2 pour le volet hébergement de la solution en infonuagique.	Sécurité
S30	La solution doit	Permettre les règles de complexité de mot de passe pour résister aux attaques de force brute.	Sécurité

S31	La solution doit	Permettre d'activer le paramètre Secure cookies pour empêcher l'utilisation du contenu des témoins par une tierce partie.	Sécurité
S32	La solution doit	Assurer la destruction des témoins de navigation (cookies) après un délai d'inactivité donné	Sécurité
S33	La solution doit	Assurer la protection contre les menaces énoncées dans la plus récente liste "OWASP Top 10" des vulnérabilités des applications web : <a href="https://owasp.org/">https://owasp.org/</a>	Sécurité
S34	La solution doit	Être en mesure de fournir toutes les informations nécessaires de journalisation, de métriques et de suivi d'activité de vos utilisateurs, et ce dans un format structuré pouvant être exploité par des solutions tierces.	Sécurité
S35	Le prestataire de service doit	Fournir plus d'information lors de la non-disponibilité d'un centre de données offrant la solution et ce qui arrive aux données du client.	Sécurité
S36	La solution doit	Disposer d'un mécanisme pour limiter, selon une période prédéterminée, le nombre de tentatives de craquage de mots de passe perpétrés par des auteurs de menaces qui tentent d'usurper l'identité de requérants légitimes à l'occasion d'une demande d'accès.	Sécurité
\$37	Le prestataire de service doit	Signaler immédiatement tout événement de sécurité ou incident de confidentialité impliquant l'information confidentielle et les ressources informationnelles concernées par le présent contrat. Ce signalement doit minimalement inclure les informations suivantes :  • Le nom et les coordonnées du responsable de la gestion de l'événement de sécurité ou de l'incident de confidentialité;  •Une description de l'événement de sécurité ou de l'incident de confidentialité et de son objet;  •La date et l'heure de l'occurrence ou de la détection;  •L'évaluation de la gravité;  •L'identification des préjudices potentiels;  •Le nom et les coordonnées de toute autre personne susceptible de contribuer à la résolution de l'événement de sécurité ou de l'incident de confidentialité.	Sécurité
C1	La solution doit	Supporter différents formats d'extraction des données de la solution proposée, minimalement XML et CSV.	Capacité
C2	La solution doit	Offrir une méthode pour pouvoir exporter les données du système, sur la base d'une planification prédéfinie ou déclenchée manuellement (en lien avec le plan de transition de sortie).	Capacité
C3	La solution doit	Proposer un environnement de développement afin de tester les nouvelles fonctionnalités lors du déploiement d'une nouvelle version de la solution proposée.	Capacité
C4	La solution doit	Offrir la possibilité de retour arrière, suite au déploiement d'une nouvelle version de la solution proposée, en cas de problèmes majeurs.	Capacité

C5	La solution doit	Offrir la possibilité d'interrompre le service pendant de courtes périodes.	Capacité
E1	La solution doit	Garantir le maintien ou l'amélioration de la sécurité au fur et à mesure des évolutions du produit.	Évolutivité (scalability)
11	La solution doit	Présenter une compatibilité minimale avec les versions des navigateurs ou systèmes suivants :	Interopérabilité
12	La solution doit	Présenter une interface permettant l'intégration avec les protocoles et standards correspondants aux meilleures pratiques de l'industrie (par exemple : HTTPS, XML, SOAP, JSON).	Interopérabilité
PE1	La solution doit	Offrir un temps de réponse instantané dans la navigation, c'est- à-dire un temps de réponse inférieur à une demi-seconde.	Performance
PE2	La solution doit	Permettre à 10 000 utilisateurs d'être connectés en même temps sans dégradation des performances ni des ressources applicatives de la solution.	Performance
PE3	La solution doit	Supporter jusqu'à 1 000 000 utilisateurs potentiels. Pour ce point, le prestataire de services doit spécifier les caractéristiques de l'infrastructure technologique pouvant supporter cette charge.	Performance
T1	La solution doit	Journaliser tout accès au système (log in/log off). Par exemple : date et l'heure, type (login ou logoff et succès ou échec), ID utilisateur, adresse IP.	Traçabilité
T2	La solution doit	Journaliser les actions de modification réalisées par les utilisateurs : modification du profil, réservation.	Traçabilité
Т3	La solution doit	Journaliser les actions de modification réalisées par les administrateurs de la solution au niveau des consoles d'administration et de gestion de sécurité.	Traçabilité
Т4	La solution doit	Permettre la consultation et l'extraction de la journalisation, notamment les « Event logs » et les « Access logs ».	Traçabilité
T5	La solution doit	Conserver dans son environnement, de manière sécuritaire et pendant un minimum de 90 jours toute la journalisation.	Traçabilité
Т6	La solution doit	Assurer l'intégrité de la journalisation tout au long de son cycle de vie.	Traçabilité
Т7	La solution doit	Permettre l'extraction des journaux de manière manuelle et automatisée dans au moins l'un des formats suivants : TXT, PDF, CSV, Excel ou XML	Traçabilité
U1	La solution doit	Être accessible via un appareil mobile.	Utilisabilité
U2	La solution doit	Présenter un affichage adapté en fonction de l'appareil utilisé.	Utilisabilité
U3	La solution doit	Être disponible via une application gratuite.	Utilisabilité

U4	La solution doit	Être disponible via une application sur les plateformes Android, IOS et Windows.	Utilisabilité
U5	La solution doit	Offrir un manuel d'utilisation à jour de la solution proposée en version française à l'intention du personnel chargé d'exploiter la solution proposée.	Utilisabilité
U6	La solution doit	Offrir une aide en ligne complète et intégrée à chacune des composantes de la solution.	Utilisabilité
U7	La solution doit	Offrir une aide en ligne adaptée selon le profil de l'utilisateur, centrée sur ses tâches.	Utilisabilité
U8	La solution doit	Offrir une aide en ligne présentant l'information de manière concise, facile à trouver et indiquant clairement à l'utilisateur les étapes à suivre.	Utilisabilité
U9	La solution doit	Offrir une aide en ligne sous forme d'infobulles.	Utilisabilité
U10	La solution doit	Offrir une aide en ligne dans les deux langues (anglais et français)	Utilisabilité
U11	La solution doit	Être conçue de manière à ne nécessiter aucune installation de composants sur les postes de travail des utilisateurs, y compris ceux des opérateurs tels que le personnel de pilotage et des services informatiques.	Utilisabilité
U12	La solution doit	Être conforme aux exigences du WCAG 2.0 en matière d'accessibilité des contenus Web.	Utilisabilité
U13	La solution doit	Permettre à l'utilisateur de choisir entre l'anglais et le français comme langue d'affichage.	Utilisabilité
U14	La solution doit	Afficher à l'utilisateur une demande de confirmation préalable aux actions suivantes : supprimer des données, quitter une fenêtre sans enregistrer une modification ou quitter l'application.	Utilisabilité
U15	La solution doit	Présenter des interfaces et fenêtres visuellement similaires les unes aux autres en termes de couleurs, contrastes, styles, taille et formats.	Utilisabilité
U16	La solution doit	Présenter des zones d'informations, boutons, cases à cocher et autres composantes d'interfaces organisées de la même manière à travers l'ensemble de la solution, afin d'être facilement repérables par l'utilisateur.	Utilisabilité
U17	La solution doit	Présenter des listes déroulantes afin de faciliter la saisie et la validation des données.	Utilisabilité
U18	La solution doit	Présenter les raccourcis clavier courants (Ex: copier, coller, dupliquer, enregistrer, enregistrer sous, sélectionner, restaurer la dernière action, ouvrir une fenêtre).	Utilisabilité
U19	La solution doit	Être utilisable à l'aide d'un clavier et d'une souris.	Utilisabilité
U20	La solution doit	Être utilisable à l'aide d'un écran tactile.	Utilisabilité
U21	La solution doit	Permettre la navigation entre les champs d'une fenêtre à l'aide d'un raccourci clavier (touche tabulation).	Utilisabilité
U22	La solution doit	Assurer des comportements similaires pour des éléments d'interface similaires (par exemple, deux boutons identiques provoquent des actions similaires).	Utilisabilité

U23	La solution doit	Offrir à l'utilisateur une navigation intuitive centrée sur ses tâches, l'arborescence est logique et l'accès à l'information est facile.	Utilisabilité
U24	La solution doit	Permettre à l'utilisateur de configurer son profil afin d'accéder rapidement aux contenus et fonctionnalités le concernant.	Utilisabilité
U25	La solution doit	Offrir toutes les composantes applicatives destinées aux utilisateurs (menus, écrans, rapports, message d'erreurs) de même que toutes les mises à jour de ces dernières, en français et en anglais.	Utilisabilité
U26	La solution doit	Offrir des affichages permettant le traitement des caractères accentués français, des majuscules et des caractères spéciaux.	Utilisabilité
U27	La solution doit	Offrir un moyen alternatif à la touche <i>Précédent</i> lorsque l'utilisateur souhaite revenir sur une page précédemment consultée.	Utilisabilité
U28	La solution doit	Offrir des messages textuels, non codés, précisant la nature des erreurs commises et les actions à entreprendre pour les corriger.	Utilisabilité
P1	Le prestataire de service doit	Garantir un plan de transition de sortie afin que le RURLSQ puisse récupérer les données dans ses infrastructures technologiques en cas de bris de contrat ou à la fin de l'entente.	Exigences du prestataire
P2	Le prestataire de service doit	Envoyer des alertes en cas de perte de service ou en rappel de périodes de maintenance.	Exigences du prestataire
Р3	Le prestataire de service doit	Proposer une stratégie permettant de former de nouveaux utilisateurs.	Exigences du prestataire
P4	Le prestataire de service doit	Assurer un suivi et rédige un bilan des incidents et consigne le tout dans un registre disponible au client.	Exigences du prestataire
P5	Le prestataire de service doit	Présenter au client son processus de gestion des incidents.	Exigences du prestataire
Р6	Le prestataire de service doit	Annoncer régulièrement, selon un calendrier préétabli, tout changement tels les correctifs et plages de maintenance à venir.	Exigences du prestataire
P7	Le prestataire de service doit	Assurer une reprise de la solution proposée et une continuité des affaires basée sur un plan de reprise et mettre à l'épreuve par simulation d'une situation réelle, au minimum 1 fois par année.	Exigences du prestataire
P8	Le prestataire de service doit	Suite à un incident de sécurité, être proactif et propose un plan d'action pour la résolution de l'incident et pour contrer la récidive.	Exigences du prestataire
Р9	Le prestataire de service doit	Proposer un processus d'escalade, en accord avec le RURLSQ, pour l'informer de la présence de vulnérabilités au sein des infrastructures réseau et lors de pannes, dans un délai de moins de 2 heures (lors des heures ouvrables) à partir du moment où le problème a été identifié et que l'avis est transmis.	Exigences du prestataire
P10	Le prestataire de service doit	Garantir qu'aucune autre entité que le RURLSQ ne pourra accéder aux données de ce dernier.	Exigences du prestataire

P11	Le prestataire de service doit	S'engager à ne pas utiliser l'information fournie, incluant les renseignements personnels ou autrement confidentiels, dans un environnement de développement ou de tests sans avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite du RURLSQ. Nonobstant cette autorisation, aucun renseignement personnel ne doit être utilisé dans ces environnements sans être préalablement anonymisé. Dans tous les cas, toute information fournie utilisée à ces fins devra être détruite dès la fin des tests ou du développement.	Exigences du prestataire
P12	Le prestataire de service doit	Assurer une surveillance continue des événements journalisés pour détecter toute trace d'anomalie ou de compromission des actifs informationnels utilisés pour l'exécution du contrat.	Exigences du prestataire
P13	Le prestataire de service doit	S'assurer que les mécanismes d'authentification doivent permettre d'assurer la non-répudiation des actions réalisées par les utilisateurs.	Exigences du prestataire
P14	Le prestataire de service doit	Maintenir à jour un registre des accès et des privilèges accordés et révoqués. Il doit rendre ce registre disponible au RURLSQ, sur demande.	Exigences du prestataire
P15	Le prestataire de service doit	Effectuer une revue diligente des accès et des privilèges et modifier ou désactiver promptement tout accès ou privilège n'étant plus requis. Dans le cas d'une fin d'emploi ou d'une fin d'affectation au présent contrat, l'accès et les privilèges de la ou des personnes concernées doivent être immédiatement révoqués.	Exigences du prestataire
P16	Le prestataire de service doit	S'assurer de ne conserver aucune information fournie au terme du contrat. Ainsi, il doit restituer au RURLSQ toute information, dans un format intelligible, puis détruire promptement toute copie en respect des obligations légales et conformément aux normes et standards de destruction sécuritaire reconnus dans l'industrie.  Dans le cas où l'information ne peut pas être détruite au terme du contrat, le prestataire de services s'engage à retirer tout accès à celle-ci et à maintenir, à ses frais, un niveau de sécurité équivalent à celui exigé lors de l'exécution du contrat, et ce, jusqu'à ce qu'elle ait été détruite et qu'une preuve de sa destruction ait été fournie.	Exigences du prestataire
P17	Le prestataire de service doit	Mettre en place des mesures de sécurité afin d'assurer adéquatement, et en tout temps, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information. Ces mesures de sécurité devront être mises en place à toutes les étapes de son cycle de vie (création, transfert, consultation, transmission, conservation, archivage et destruction).	Exigences du prestataire

P18	Le prestataire de service doit	Lorsque survient un événement de sécurité ou un incident de confidentialité, entreprendre une enquête pour en identifier la cause. Il doit également produire et communiquer promptement au RURLSQ un rapport post-événement ou post-incident, consignant notamment :  • La ou les causes;  • Les actions entreprises;  • Les mesures de sécurité mises en place pour en éviter que de nouveaux événements ou incidents de même nature ne se produisent.	Exigences du prestataire
P19	Le prestataire de service doit	Sur préavis, permettre au RURLSQ de procéder à un audit, à une évaluation de sécurité ou à une vérification de la conformité du prestataire de services relativement à toute exigence prévue au présent contrat. Cela peut notamment porter sur la conformité et l'efficacité des mécanismes de sécurité prévus au présent contrat. Dans tous les cas, le prestataire de services doit collaborer pleinement à l'exercice, notamment en fournissant les éléments probants demandés et les accès nécessaires à sa réalisation.	Exigences du prestataire
P20	Le prestataire de service doit	S'assurer de la sécurité des pratiques liées au télétravail et à l'utilisation d'appareils mobiles. À cet effet, une politique et des mesures de sécurité adéquates doivent notamment être établies et mises en œuvre afin de protéger l'information fournie tout au long de son cycle de vie dans un contexte de télétravail ou par le biais de son utilisation au moyen d'appareils mobiles.	Exigences du prestataire
P21	Le prestataire de service doit	Gérer tout changement apporté aux services offerts dans le contrat en tenant compte de la criticité de l'information, des systèmes et des processus concernés et de la réappréciation des risques. Entre autres, il doit assurer le maintien et l'amélioration des politiques, des procédures et des mesures existantes en matière de sécurité de l'information.	Exigences du prestataire
CC1	Le prestataire de service doit	Assumer les frais pour répondre aux demandes de modifications, avant le déploiement, pour répondre aux mesures de sécurité, le cas échéant.	Clauses contractuelles
CC2	Le prestataire de service doit	Dans le cas où la réalisation du contrat est confiée, en tout ou en partie, à un sous-traitant:  • S'assurer que celui-ci s'engage par écrit à respecter chacune des clauses de sécurité présente dans le contrat. Aussi, s'engager à conserver ces engagements pendant la durée du contrat et à les transmettre au RURLQ sur demande.  • S'engager également à sensibiliser le sous-traitant quant aux obligations de sécurité qui lui incombent relativement à l'information gouvernementale, incluant la protection des renseignements personnels ou autrement confidentiels.  Note: L'impartition du présent contrat, en tout ou en partie à un sous-traitant, ne décharge pas le prestataire de services de ses	Clauses contractuelles

		1.00.7	
		responsabilités en matière de sécurité de l'information dans le cadre du présent contrat.	
CC3	Le prestataire de service doit	S'assurer que pour tout manquement, violation ou tentative de violation des politiques, directives, règles, indications d'application et autres pratiques de sécurité doit être signalé au RULRSQ dans les plus brefs délais.	Clauses contractuelles
CC4	Le prestataire de service doit	<ul> <li>Désigner, dès la signature du contrat, un responsable de la sécurité de l'information et un responsable de la protection des renseignements personnels pour son organisation. Ces derniers sont notamment responsables de veiller au respect des exigences du présent contrat en matière de sécurité de l'information et de protection de renseignements personnels et agissent comme personnes-ressources pour toutes questions à ce sujet.</li> <li>Désigner un répondant pour la gestion des menaces, vulnérabilités et incidents. Ce dernier est notamment responsable de la prise en charge rapide et adéquate des événements de sécurité, de l'analyse des risques liés aux vulnérabilités et de l'évaluation des préjudices potentiels des cyberattaques.</li> <li>Communiquer par écrit au RURLSQ ou à la personne qu'il désigne, les désignations ainsi que tout changement de désignation à l'égard de ces responsables ou de ce répondant.</li> </ul>	Clauses contractuelles
CC5	Le prestataire de service doit	Informer le RURLSQ par écrit, au plus tard à la date de début du contrat, des mesures de sécurité mises en place et, ultérieurement, de tout changement à cet égard.	Clauses contractuelles
CC6	Le prestataire de service doit	Transmettre au répondant désigné par le RURLSQ, promptement et sécuritairement, toute information nécessaire (dès qu'elle est disponible) à la compréhension, au suivi et à la résolution de l'événement ou de l'incident, de même qu'à l'atténuation des préjudices ou des risques encourus. Il doit également communiquer toute autre information pertinente demandée par le RURLSQ, dans les plus brefs délais.  En tout temps, le prestataire de services doit agir avec diligence et collaborer avec le RURLSQ ainsi qu'avec toute personne que ce dernier désigne, dans le but de diminuer les risques qu'un préjudice soit causé et éviter que de nouveaux événements ou incidents de même nature ne se produisent.  À ce titre, le prestataire de services doit notamment :  • Appliquer et documenter, avec diligence, les mesures nécessaires à la résolution de l'événement ou de l'incident et à l'atténuation des préjudices ou des risques encourus;  • Rendre compte au RURLSQ ou à la personne qu'il désigne, de l'application et de l'efficacité de ces mesures;  • Collecter et préserver les éléments de preuve susceptibles de démontrer les faits entourant l'événement ou l'incident ainsi que sa gestion.	Clauses contractuelles

CC7	Le prestataire de service doit	Mettre en place et tenir à jour des politiques, directives ou procédures formelles concernant l'utilisation, la conservation et la destruction des supports amovibles.	Clauses contractuelles
D1	l le prestataire de service	Réaliser et transmettre au RURLSQ l'architecture logicielle du code lors de l'implantation de la solution et lorsque la solution évolue.	Développement
D2	Le prestataire de service doit	Fournir l'ensemble du code source, de même que la configuration de compilation et de déploiement lors de l'implantation de la solution et lorsque la solution évolue.	Développement
D3	Le prestataire de service doit	Tenir et transmettre au RURLSQ un registre des anomalies et des déploiements des nouvelles versions.	Développement